PD-BBG 540

Official File Copy

Project/Projet No. 685-0269

GRANT AGREEMENT

BETWEEN

THE REPUBLIC OF SENEGAL

AND

THE UNITED STATES OF AMERICA

FOR

THE AGRICULTURAL PRODUCTION SUPPORT PROJECT

--==ooOOoo==--

ACCORD DE SUBVENTION

ENTRE

LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

ET

LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

POUR

LE PROJET DE SOUTIEN A LA PRODUCTION AGRICOLE

Dated/En date du: 23 FEV. 1987

TABLE OF CONTENTS		PAGE	TABLE DES MATIERES	
ARTICLE 1:	THE AGREEMENT	2	ARTICLE 1:	L'ACCORD
ARTICLE 2:	THE PROJECT	2	ARTICLE 2:	LE PROJET
2.1	Definition of Project	2	2.1	Définition du Projet
2.2	Incremental Nature of Project	4	2.2	Mode de Financement du Projet
ARTICLE 3:	FINANCING	5	ARTICLE 3:	FINANCEMENT
3.1	The Grant	5	3.1	La Subvention
3.2	Grantee Resources for the Project	5	3.2	Ressources du Bénéficiaire en Faveur du Projet
3.3	Project Assistance Completion Date	6	3.3	Date d'Achèvement d'Assistance au Projet
ARTICLE 4:	CONDITIONS PRECEDENT TO DISBURSEMENT	7	ARTICLE 4:	CONDITIONS PREALABLES AU DEBOURSEMENT
4.1	First Disbursement	7	4.1	Premier Déboursement
4.2	Additional Disbursement	8	4.2	Déboursement Supplémentaire
4.3	Notification	9	4.3	Notification
4.4	Terminal Dates for Conditions Precedent	9	4.4	Dates limites des Conditions Préalables
ARTICLE 5:	SPECIAL COVENANTS	9	ARTICLE 5:	DISPOSITIONS SPECIALES
ARTICLE 6:	PROCUREMENT SOURCE	12	ARTICLE 6:	SOURCE D'ACHATS
6.1	Foreign Exchange Costs	12	6.1	Achats en devises
6.2	Local Currency Costs	12	6.2	Achats en Monnaie locale
ARTICLE 7:	DISBURSEMENT	13	ARTICLE 7:	DEBOURSEMENT
7.1	Disbursement for Foreign Exchange Costs	13	7.1	Déboursement pour les Achats en Devises
7.2	Disbursement for Local Currency Costs	14	7.2	Déboursement pour les Achats en Monnaie Locale
7.3	Other Forms of Disbursement	15	7.3	Autres Formes de Déboursement
7.4	Rate of Exchange	15	7.4	Taux de Change
ARTICLE 8:	MISCELLANEOUS	16	ARTICLE 8:	DIVERS
8.1	Communications	16	8.1	Communications
8.2	Representatives	17	8.2	Représentants
8.3	Illustrative Project Budget Annex	17	8.3	Annexe Relative au Budget du Projet
8.4	Standard Provisions Annex	17	8.4	Annexe Relative aux Dispositions Générales
8.5	Language of Agreement	17	8.5	Libellé de l'Acoord

PROJECT GRANT AGREEMENT

DATED: 2 [illegible] FEV. 1987

BETWEEN

THE REPUBLIC OF SENEGAL ("Grantee")

AND

THE UNITED STATES OF AMERICA acting through the Agency for International Development ("A.I.D.")

ARTICLE 1 - THE AGREEMENT

The purpose of this Agreement is to set out the understandings of the Parties named above ("Parties") with respect to the undertaking by the Grantee of the Project described below, and with respect to the financing of the Project by the Parties.

ARTICLE 2 - THE PROJECT

Section 2.1. Definition of Project

The Project, which is further described in Annex I (attached), will facilitate the privatization of Senegal's agricultural input distribution and marketing system as well as the cereals seed multiplication, distribution and marketing system. The project will support key elements of cereals production and marketing in Senegal. Fertilizer supply, seed supply, cereals marketing and agricultural statistics will be enhanced through technical assistance, a revolving credit fund, participant training, and commodity procurement.

Grant Agreement Project No. 685-0269
Accord de Subvention Projet 685-0269 p 2

ACCORD DE SUBVENTION

En date du: 23 FEV. 1987

Entre

La République du Sénégal ("Bénéficiaire")

Et

Les Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de l'Agence pour le Développement International ("A.I.D.").

ARTICLE 1 - L'ACCORD

L'objet du présent accord est de fixer les conditions que doivent remplir les Parties sus-mentionnées ("Parties") pour l'exécution par le Bénéficiaire du Projet décrit ci-après et pour le financement de celui-ci par les mêmes Parties.

ARTICLE 2 - LE PROJET

Section 2.1 - Définition du Projet

Le Projet, qui est décrit plus en détail à l'Annexe I ci-jointe, facilitera la privatisation de la distribution et de la commercialisation des intrants agricoles, de la multiplication, de la distribution et de la commercialisation des semences de céréales. Il permettra par ailleurs de soutenir les éléments essentiels de la production et de la commercialisation des céréales au Sénégal. La fourniture d'engrais, de semences, la commercialisation des céréales et les statistiques agricoles bénéficieront d'une assistance technique, de fonds renouvelable, de formation de participants, et d'achats de produits nécessaires.

The project has four focused components namely: (1) privatization of input supply and seed, (2) expansion of input supplier credit, (3) collection and analysis of agricultural statistics, and (4) implementation of an educational media campaign.

The Privatization of Input Supply and Seed Multiplication program will facilitate privatization and expanded input use, as well as advance the restructuring of the cereal seed sector.

The Senegalese Agricultural Research Institute (ISRA) will select and multiply highly productive cereal varieties to be released for private sector certified seed multiplication. The Ministry of Rural Development (MRD) Seed Service will upgrade their quality control and seed certification program.

The revolving Credit program will increase financing available for input supplier credit through commercial banks. The revolving credit funds will be competitively channeled through participating commercial banks to input suppliers, distributors and marketing enterprises.

The Agricultural Statistics program will upgrade agricultural statisctical generation of timely and accurate cereals production data. The MRD's Division of Agricultural Statistics will focus on generation and analysis of data to assess the impact of New Agriculture Policy implementation and this project.

Grant Agreement Project No. 685-0269
Accord de Subvention Projet 685-0269 p 3

Le projet porte essentiellement sur les quatres volets suivants: (1) la privatisation de la fourniture des intrants agricoles et du programme de multiplication des semences, (2) le développement du crédit fournisseur d'intrants, (3) le collecte et l'analyse des statistiques agricoles, et (4) l'exécution d'un programme d'information et de sensibilisation.

Le volet Privatisation de la Fourniture d'Intrants et du Programme de Multiplication de Semences entraînera une plus grande utilisation d'intrants et fera progresser la restructuration du secteur des semences de céréales.

L'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA) procédera à la sélection et à la multiplicataion de variétés de céréales à haut rendement que le secteur privé utilisera pour la multiplication de semences certifiées. Le Service Semencier du Ministère du Développement Rural (MDR) améliorera son programme de contrôle de qualité et de certification de semences.

Le programme de fonds renouvelable permettra d'accroître le financement disponible pour le crédit fournisseur d'intrants par les banques commerciales. Le fond renouvelable accordera par le biais des banques commerciales participantes, sur une base concurrentielle, des crédits aux fournisseurs, distributeurs et sociétés de commercialisation d'intrants.

Le Programme de Statistiques Agricoles permettra d'améliorer la production à temps de données précises sur la récolte de céréales. La Direction des Statistiques Agricoles du MRD mettra l'accent essentiellement sur la production et l'analyse des données en vue d'évaluer l'impact de la Nouvelle Politique Agricole et de ce projet.

Grant Agreement Project No. 685-0269
Accord de Subvention Projet 685-0269 p 4

The Educative Media Program will implement appropriate educative media campaigns to achieve the project purpose.

Within the limits of the above definition of the Project, elements of the amplified description, stated in Annex I, may be changed by written agreement of the authorized representatives of the Parties named in Section 8.2 without formal amendment of the Agreement.

Section 2.2. Incremental Nature of Project

(a) A.I.D.'s contribution to the Project will be provided in increments, the initial one being made available in accordance with Section 3.1. of this Agreement. Subsequent increments will be subject to availability of funds to A.I.D. for this purpose, and to the mutual agreement of the Parties, at the time of a subsequent increment, to proceed. Expenditure of funds will be according to the Annual Workplans to be prepared by the Ministry of Rural Development and approved by A.I.D.

(b) Within the overall Project Assistance Completion Date (PACD) stated in this Agreement, A.I.D., based upon consultation with the Grantee, may specify in Project Implementation Letters (PILs) appropriate time periods for the use of the funds granted by A.I.D. under an individual increment of assistance.

Le Programme de Sensibilisation lancera une campagne d'information destinée à favoriser la réalisation de l'objectif du projet.

Dans les limites de la définition ci-dessus du Projet, les éléments de la description détaillée de l'Annexe I peuvent être modifiés par accord écrit des représentants des Parties dûment habilités visés à la Section 8.2 sans amendement formel du présent Accord.

Section 2.2 - Mode de Financement du Projet

(a) La contribution de l'A.I.D. au financement du Projet se fera par tranches la première tranche sera accordée conformément à la Section 3.1 de l'Accord. Les tranches ultérieures dépendront de la disponibilité des fonds de l'A.I.D. prévus à cet effet et du consentement mutuel des Parties pour la poursuite des opérations au moment de l'allocation d'une tranche. Le déboursement des fonds s'effectuera selon les Plans de Travail Annuels élaborés par le Ministère du Développement Rural et approuvés par l'A.I.D.

(b) Avant la Date d'Achèvement de l'Assistance au Projet (DAAP) mentionnée dans le présent Accord, l'A.I.D., après avoir consulté le Bénéficiaire, peut préciser dans des Lettres d'Exécution les périodes d'utilisation des fonds octroyés par l'A.I.D. au titre d'une tranche déterminée de financement.

ARTICLE 3 - FINANCING

Section 3.1. The Grant

Pursuant to the Foreign Assistance Act of 1961, as amended, and to the Agreement between the United States of America and the Republic of Senegal entitled "Economic, Financial, Technical and Related Assistance" dated 13 May 1961, A.I.D. agrees to grant the Grantee under the terms of this Agreement a sum of not to exceed nine million United States (U.S.) Dollars ($9,000,000) (hereafter "Grant") to assist the Grantee to meet the costs of carrying out the Project. Future installments, up to a cumulative total not to exceed twenty million United States (U.S.) Dollars ($20,000,000), may be granted subject to the availability of funds for this purpose. The installments will be based on Project needs as expressed in the A.I.D. approved Annual Work Plans.

Disbursements of funds will depend on the satisfactory demonstration of the planned Grantee financial participation in the Project. The Grant may be used to finance foreign exchange costs, as defined in Section 6.1., and local currency costs, as defined in Section 6.2., of goods and services required for the Project.

Section 3.2. Grantee Resources for the Project

(a) The Grantee agrees to provide or cause to be provided for the Project all funds, in addition to the Grant, and all other resources required to carry out the Project effectively and in a timely manner.

(b) The resources provided by the Grantee will not be less than the equivalent of U.S. $2,077,00 including costs borne on an "in-kind" basis.

Grant Agreement Project No. 685-0269
Accord de Subvention Projet 685-0269 p 5

ARTICLE 3 - FINANCEMENT

Section 3.1 - La Subvention

Conformément à la Loi de 1961 sur l'Aide aux Nations Etrangères modifiée et à l'Accord passé entre les Etats-Unis d'Amérique et la République du Sénégal intitulé "Assistance Economique, Financière et Technique" du 13 mai 1961, l'A.I.D. convient d'accorder au Bénéficiaire, aux termes du présent Accord, une somme ne devant pas dépasser neuf millions de dollars U.S. ($9.000.000) pour aider le Bénéficiaire à supporter les coûts liés à l'exécution du Projet. Les tranches ultérieures, jusqu'à concurrence d'un montant qui, ajouté au montant de la présente subvention, ne devra pas dépasser ving millions de dollars U.S. ($20.000.000) seront sujettes à la disponibilité des fonds alloués à l'A.I.D. aux fins de la présente Subvention et aux besoins du Projet exprimés dans les Plans de Travail Annuels approuvés par l'A.I.D.

Les déboursements de fonds dépendront du respect des engagements financiers pris par le Bénéficiaire pour l'exécution du Projet. La Subvention peut être utilisée pour financer les achats en devises comme défini à la Section 6.1, et les achats en monnaie locale, comme défini à la Section 6.2 des biens et services nécessaires à l'exécution du Projet.

Section 3.2 - Ressources du Bénéficiaire en faveur du projet

(a) Le Bénéficiaire accepte de fournir ou de faire fournir au projet en plus de la subvention, l'intégralité des fonds et autres ressources nécessaires à l'exécution correcte du Projet dans les délais convenus.

(b) La contrepartie fournie pour toute la durée du Projet ne sera pas inférieure à l'équivalent en monnaie locale de 2.077.000 dollars U.S., y compris les dépenses "en nature".

Grant Agreement Project No. 685-0269
Accord de Subvention Projet 685-0269 p 6

Section 3.3. Project Assistance Completion Date

(a) The "Project Assistance Completion Date" (PACD) which is 31 December 1991, or such other date as the Parties may agree to in writing, is the date by which the Parties estimate that all services financed under the Grant will have been performed and all goods financed under the Grant will have been furnished for the Project as contemplated in this Agreement.

(b) Except as A.I.D. may otherwise agree in writing, A.I.D. will not issue or approve documentation which would authorize disbursement of the Grant for services performed subsequent to the PACD or for goods furnished for the project, as contemplated in this Agreement, subsequent to the PACD.

(c) Requests for disbursement, accompanied by necessary supporting documentation prescribed in Project Implementation Letters are to be received by A.I.D. or any bank described in Section 7.1 no later than nine (9) months following the PACD, or such other period as A.I.D. agrees to in writing. Giving notice in writing to the Grantee, A.I.D. may at any time or times, after such period, reduce the amount of the Grant by all or any part thereof for which requests for disbursement, accompanied by necessary supporting documentation prescribed in Project Implementation Letters, were not received before the expiration of said period.

Section 3.3 - Date d'Achèvement d'Assistance au Projet

(a) La Date d'Achèvement de l'Assistance au Projet (DAAP) fixée au 31 décembre 1991 ou à toute autre date convenue par écrit par les Parties sera la date à laquelle les Parties auront estimé que tous les services et biens financés au titre de la Subvention ont été fournis au Projet comme le prévoit le présent Accord.

(b) A moins que l'A.I.D. n'en convienne autrement par écrit, elle n'établira ni n'approuvera des documents qui autoriseraient des déboursements au titre de la Subvention pour des services exécutés ou des biens fournis pour le Projet après la DAAP comme le prévoit le présent Accord.

(c) Les demandes de déboursement, accompagnées des pièces justificatives nécessaires indiquées dans les Lettres d'Exécution, doivent parvenir à l'A.I.D. ou à toute autre banque indiquée à la Section 7.1 au plus tard dans les neuf (9) mois suivant la DAAP ou à toute autre période dont l'A.I.D. aura convenue par écrit. L'A.I.D., après en avoir avisé par écrit le Bénéficiaire, peut à tout moment réduire le financement de tout ou partie du montant pour lequel les demandes de déboursement, accompagnées de pièces justificatives nécessaires indiquées dans les Lettres d'Exécution, n'auraient pas été reçues avant l'expiration de ladite période.

ARTICLE 4 CONDITIONS PRECEDENT TO DISBURSEMENT

Section 4.1. First Disbursement

Prior to the first disbursement under the Grant, or to the issuance by A.I.D. of documentation pursuant to which disbursement will be made, the Grantee will, except as the Parties may otherwise agree in writing, furnish to A.I.D. in form and substance satisfactory to A.I.D.:

(a) An opinion of counsel acceptable to A.I.D. that this Agreement has been duly authorized and/or ratified by, and executed on behalf of, the Grantee, and that it constitutes a valid and legally binding obligation of the Grantee in accordance with all of its terms;

(b) A statement of the name of the person holding or acting in the office of the Grantee specified in Section 8.2., and of any additional representatives, together with a specimen signature of each person specified in such statement;

(c) An agreement that cereal seeds will be sold or distributed by governmental organizations at real costs including overhead and financial charges, and that the Government of Senegal will not subsidize cereal seed production or distribution;

(d) An agreement that no new credit programs will be established by any governmental organizations and that existing governmental credit programs will be amended to reflect the real costs of operating the particular credit program;

Grant Agreement Project No. 685-0269
Accord de Subvention Projet 685-0269 p 7

ARTICLE 4 CONDITIONS PREALABLES AU DEBOURSEMENT

Section 4.1 - Premier Déboursement

Comme préalable au premier déboursement au titre de la présente Subvention ou à la délivrance par l'A.I.D. d'une documentation à la suite de laquelle le déboursement sera effectué, le Bénéficiaire, à moins que les deux Parties n'en conviennent autrement par écrit, fournira à l'A.I.D. sous une forme et dans des termes acceptés par elle, les pièces suivantes:

(a) un avis juridique acceptable pour l'A.I.D. au terme duquel le présent Accord a été dûment autorisé et/ou ratifié par le Bénéficiaire, et exécuté en son nom, et constitue un engagement effectif et ayant force exécutoire pour le Bénéficiaire, conformément à toutes les dispositions de l'Accord;

(b) Le nom de la personne désignée par le Bénéficiaire, ou agissant en son nom, comme spécifié à la Section 8.2 et celui de tout autre représentant, ainsi qu'un spécimen de signature de chacune de ces personnes.

(c) Un accord (1) aux termes duquel les semences céréalières seront vendues ou distribuées par des organismes gouvernementaux aux coûts réels incluant les frais généraux et financiers et (2) qu'il ne subventionnera pas la production ou la distribution de semences céréalières.

(d) Un accord selon lequel aucun nouveau programme de crédit ne sera mis en place par des organisations gouvernementales et que les programmes gouvernementaux de crédit seront amendés pour refléter les coûts réels de fonctionnement d'un programme de crédit particulier.

(e) A directive or agreement by the Ministry of Finance that the credit facility established under the Project is exempt from credit quotas ("Hors encadrement") imposed by the BCEAO on Senegalese banks.

(f) An agreement by the Ministry of Rural Development that a detailed monitoring plan will be established and will be reviewed and revised on at least an annual basis, to track the agricultural credit facility and ensure that the program is reaching it's intended beneficiaries.

Section 4.2. Additional Disbursement

(a) Prior to any disbursement, or the issuance of any commitment documents by A.I.D. under the project to finance the privatization of the input supply component of the project, the Grantee will, in form and substance satisfactory to A.I.D., reorganize the Directorate of Production and Control of Seed, in which the seed production and seed certification functions will be separate.

(b) Prior to any disbursement, or the issuance of any commitment document, to finance the use of any pesticide, the use of such pesticide shall be approved in writing by A.I.D. in accordance with A.I.D. Regulation No. 16, "Pesticide Procedures".

The materials and evidence to be submitted by the Grantee to meet the conditions precedent to additional disbursement, shall be in form and substance satisfactory to A.I.D. as defined in a Project Implementation Letter.

Grant Agreement Project No. 685-0269
Accord de Subvention Projet 685-0269 p 8

(e) Une directive ou un accord du Ministère des Finances selon lequel la facilité de crédit mise en place dans le ca du projet n'est pas soumise aux quotas de crédit ("hors encadrement") imposés aux banques sénégalaises par la BCEAO.

(f) Un accord du Ministère du Développement Rural selon lequel un plan de suivi détaillé sera mise au point, examiné révisé au moins une fois par an pour suivre l'évolution du crédit agricole et s'assurer que le programme touche les bénéficiaires visés.

Section 4.2 - Déboursement Supplémentaire

(a) Comme préalable à tout déboursement ou la délivrance de toute documentation d'engagement au titre du project pour finan la privatisation du volet approvisionnement intrants du projet, le Bénéficiaire réorganisera la Direction de la Production du Contrôle des semences de manière à ce qu les tâches de production et de certificatio des semences soient séparées.

(b) Comme préalable à tout déboursement ou la publication de tout document d'engagemen de fonds destiné à financer l'utilisation d n'importe quel pesticide, cette utilisation devra être approuvée par écrit par l'A.I.D. conformément aux dispositions du Règlement 16 de l'A.I.D. relatif aux procédures en vigueur en matière de pesticides.

Les documents et preuves que le Bénéficiair devra soumettre pour satisfaire aux conditi préalables supplémentaires devront être sou une forme et dans des termes acceptables po l'A.I.D.

Grant Agreement Project No. 685-0269
Accord de Subvention Projet 685-0269 p 9

Section 4.3. Notification

A.I.D. will promptly notify the Grantee when A.I.D. has determined that the conditions precedent specified in Section 4.1, and Section 4.2 have been met.

Section 4.4 Terminal Dates for Conditions Precedent

If all of the conditions specified in Section 4.1. have not been met within 120 days from the date of this Agreement, or such later date as A.I.D. may agree to in writing, then A.I.D., at its option, may terminate this Agreement by written notice to the Grantee.

ARTICLE 5 - SPECIAL COVENANTS

Section 5.1. Project Evaluation

The Parties agree to establish an annual evaluation program as an intergral part of the Project. Except as the Parties otherwise agree in writing, the evaluation program will be implemented on dates mutually acceptable to all parties to the project and will focus on the following critical assessments:

(a) Evaluation of progress toward attainment of the Project purpose;

(b) Identification and evaluation of problem areas or constraints which may inhibit such attainment;

(c) Assessment of how such information may be used to help overcome such problems; and

Section 4.3 - Notification

Lorsque l'A.I.D. aura constaté que les conditions spécifiées à la Section 4.1 et Section 4.2 sont réunies, elle le notifiera aussitôt au Bénéficiaire.

Section 4.4 - Dates limites des Conditions préalables

Si toutes les conditions spécifiées à la Section 4.1 n'ont pas été remplies dans les 120 jours suivant la date de signature du présent Accord ou à toute autre date ultérieure dont l'A.I.D. conviendrait par écrit, l'A.I.D., si elle le désire, pourra mettre fin au présent Accord, en avisant par écrit le Bénéficiaire.

ARTICLE 5 - DISPOSITIONS SPECIALES

Section 5.1 - Evaluation du Projet

Les Parties conviennent de mettre sur pied un programme d'évaluation annuelle dans le cadre du Projet. A moins qu'elles n'en conviennent autrement par écrit, le programme de d'evaluation sera exécuté à des dates acceptables à toutes les parties du Projet et portera sur les critères d'évaluation ci-après:

(a) une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs visés par le Projet ;

(b) l'identification et l'évaluation des obstacles ou contraintes susceptibles de compromettre la réalisation de ces objectifs ;

(c) la manière d'utiliser une telle information afin d'aider à la solution de ces problèmes; et

(d) Evaluation, to the degree feasible, of the overall development impact of the Project.

The Parties agree to the following evaluation schedule:

(a) Annual evaluations starting approximately each January after the date of this Agreement;

(b) A special mid-project annual evaluation near the end of the third year of Project implementation. The principal priorities of the evaluation will be to determine if the project's interdependent components are achieving balanced progress and that project assumptions remain valid will be key elements of this evaluation;

(c) A special annual end of project evaluation in June 1991 before the Project Assistance Completion Date to assess the needs of the Grantee to continue the implementation of the New Agricultural Policy privatization program.

The Grantee agrees to undertake consideration of all recommendations of the project's evaluations. The Parties will negotiate in good faith toward an agreement on their application to the Project.

Section 5.2: The Grantee agrees to undertake good faith negotiations with the BCEAO and the WAMU to provide broad discretion to the setting of lending interest rates in Senegal, particularly with respect to loans to input suppliers, seed multipliers and cereals processors.

Grant Agreement Project No. 685-0269
Accord de Subvention Projet 685-0269 p 10

(d) l'évaluation dans la mesure du possible de l'impact global du Projet sur le développement.

Les Parties conviennent du programme d'évaluation suivant:

(a) des évaluations annuelles seront menées tous les mois de janvier après la signature du présent Accord;

(b) Une évaluation annuelle spéciale à mi-projet qui sera réalisée à la fin de la troisième année d'exécution du Projet. Les principaux éléments de l'évaluation consistent à dire si les nombreux volets interdépendants du projet enregistrent des progrès satisfaisants et que les hypothèses du projet demeurent valables.

(c) Une évaluation annuelle speciale de fin de projet qui devra être menée en Juin 1991 avant la Date d'Achèvement de l'Assistance au Projet pour mesurer la nécessité pour le Bénéficiaire de continuer la mise en oeuvre des politiques de privatisation dans le cadre de la Nouvelle Politique Agricole (NAP).

Le Bénéficiaire accepte d'étudier toute modification recommandée par une évaluation et les deux Parties se mettront d'accord pour son application dans le cadre du Projet.

Section 5.2: Le Bénéficiaire consent à entreprendre des négociations avec la BCEAO et l'UMOA pour accorder une large latitude de manoeuvre au pays coopérant dans la fixation des taux d'intérêt de prêt, notamment en ce qui concerne les prêts aux fournisseurs d'intrants, aux multiplicateurs de semences et aux meuniers.

Section 5.3: The Grantee agrees to revise the several rules and regulations applicable to seed production, certification, nomenclature of grades and other related aspects so as to conform to generally accepted international seed standards.

Section 5.4: The Grantee agrees to undertake good faith efforts to transfer the seed multiplication function to the private sector within three years after signature of Agreement.

Section 5.5 The Grantee agrees to undertake good faith efforts to assist credit institutions to collect outstanding credit indebtednesses.

Section 5.6 The Grantee agrees that it will not take any actions which may undermine or impede the credit component of the project, such as requesting cancellation of loan repayments.

Section 5.7 The Grantee agrees that the disposition of the credit fund upon completion of the project will be subject to the mutual agreement of the parties at least six months prior to the Project PACD.

Grant Agreement Project No. 685-0269
Accord de Subvention Projet 685-0269 p 11

Section 5.3: Le Bénéficiaire accepte de réviser les règles applicables à la production, à la certification des semences, à la nomenclature de qualité et aux autres aspects connexes de manière à se conformer aux normes internationales généralement acceptées en matière de semences.

Section 5.4: Le Bénéficiaire accepte d'entreprendre des actions destinées à transférer les activités de multiplication de semences au secteur privé dans une période de trois ans après la signature de l'accord de projet.

Section 5.5: Le Bénéficiaire accepte d'entreprendre des actions en vue d'aider les institutions de crédit à collecter les dettes non remboursées au titre des crédits.

Section 5.6: Le Bénéficiaire accepte qu'il n'entreprendra aucune mesure pouvant saper ou entraver le fonctionnement du volet crédit du projet, telle que la demande de remise de dettes.

Section 5.7: Le Bénéficiaire accepte que la cession des fonds de crédit à la fin du projet fera l'objet d'un accord conjoint des Parties.

Grant Agreement Project No. 685-0269
Accord de Subvention Projet 685-0269 p 12

ARTICLE 6 - PROCUREMENT SOURCE

Section 6.1. Foreign Exchange Costs

Disbursements pursuant to Section 7.1 will be used exclusively to finance the costs of goods and services required for the Project having, with respect to goods, their source and origin, and with respect to services, their nationality in the United States (Code 000 of the A.I.D. Geographic Code Book as in effect at the time the orders are placed or contracts entered into for such goods or services) (hereafter "Foreign Exchange Costs"), except as A.I.D. may otherwise agree in writing, and except as provided in the Project Grant Standard Provisions Annex II Section C.1.(b) with respect to marine insurance. Ocean transportation costs will be financed under the Grant only on vessels under flag registry of the United States, except as A.I.D. may otherwise agree in writing.

ARTICLE 6 - SOURCE D'ACHATS

Section 6.1 - Achats en devises

Conformément à la Section 7.1, les déboursements prévus seront exclusivement utilisés pour financer les coûts des biens et services nécessaires à l'exécution du Projet, ayant en ce qui concerne les biens, leur source et origine aux Etats-Unis (Code 000 du code géographique de l'A.I.D. en vigueur au moment de l'établissement des commandes ou de la conclusion des contrats concernant ces biens ou services) (ci-après dénommés "Achats en Devises") à moins que l'A.I.D. n'en dispose autrement par écrit, et sauf disposition contraire stipulée à la Section C.1 (b) de l'Annexe sur les Dispositions Générales relatives à l'assurance maritime. Les coûts du transport maritime ne seront financés au titre de la Subvention que lorsque le transport a été effectué par des navires battant pavillon des Etats-Unis, à moins que l'A.I.D. n'en dispose autrement par écrit.

Section 6.2. Local Currency Costs

Disbursements pursuant to Section 7.2. will be used exclusively to finance the costs of goods and services required for the Project having their source and, except as A.I.D. may otherwise agree in writing, their origin in Senegal (hereafter "Local Currency Costs").

Section 6.2 - Achats en Monnaie Locale

Conformément à la section 7.2, les déboursements effectués seront utilisés exclusivement pour financer les achats de biens et services nécessaires à l'exécution du Projet, ayant leur source au Sénégal, à moins que l'A.I.D. n'en convienne autrement par écrit ("Achats en monnaie locale").

ARTICLE 7 - DISBURSEMENT

Section 7.1. Disbursement for Foreign Exchange Costs

(a) After satisfaction of conditions precedent, the Grantee may obtain disbursement of funds under the Grant for the Foreign Exchange Costs of goods or services required for the Project in accordance with the terms of this Agreement, by such of the following methods as may be mutually agreed upon:

(1) by submitting to A.I.D., with necessary supporting documentation as prescribed in Project Implementation Letters, requests for reimbursement for such goods or services, or requests for A.I.D. to procure commodities or services in Grantee's behalf for the Project; or

(2) by requesting A.I.D. to issue Letters of Commitment for specified amounts: to one or more U.S. banks, satisfactory to A.I.D., committing A.I.D. to reimburse such bank or banks for payments made by them to or suppliers, under Letters of Credit or otherwise, for such goods or services; or directly to one or more contractors or suppliers, committing A.I.D. to pay such contractors or suppliers for such goods or services.

(b) Banking charges incurred by the Grantee in connection with Letters of Commitment and Letters of Credit will be financed under the Grant unless the Grantee instructs A.I.D. to the contrary. Such other charges as the Parties may agree to may also be financed under the Grant.

Grant Agreement Project No. 685-0269
Accord de Subvention Projet 685-0269 p 13

ARTICLE 7 - DEBOURSEMENT

Section 7.1 - Déboursement pour les Achats en Devises

(a) Après avoir satisfait aux conditions préalables, le Bénéficiaire peut obtenir des déboursements de fonds au titre de la Subvention pour les achats en devises des biens et services nécessaires au Projet conformément aux dispositions du présent Accord par les procédures suivantes retenues d'un commun accord :

(1) en soumettant à l'A.I.D., accompagnées des pièces justificatives nécessaires conformément aux Lettres d'Exécution du Projet: (A) les demandes de remboursement de ces biens et services, ou (B) les demandes à l'A.I.D. d'achat au nom du Bénéficiaire des biens ou services nécessaires au Projet; ou

(2) en demandant à l'A.I.D. d'envoyer : à une ou plusieurs banques américaines de sa convenance des Lettres d'Engagement pour des montants précis avec obligation pour l'A.I.D. de rembourser cette ou ce(s) banque(s) pour les paiements effectués par elle(s) en faveur des fournisseurs par Lettres de Crédit ou tout autre moyen pour l'achat de ces biens et services; ou des Lettres d'Exécution pour des montants précis directement à un ou plusieurs contractants ou fournisseurs avec obligation pour l'A.I.D. de payer ces contractants ou fournisseurs pour les biens et services fournis.

(b) Les frais bancaires encourus par le Bénéficiaire et liés aux Lettres d'Engagement et de Crédit seront financés au titre de la Subvention sauf instruction contraire du Bénéficiaire à l'AID. D'autres frais convenus par les Parties pourraient également être financés par la Subvention.

Grant Agreement Project No. 685-0269
Accord de Subvention Projet 685-0269 p 14

Section 7.2. Disbursement for Local Currency Costs

(a) After satisfaction of conditions precedent, the Grantee may obtain disbursements of funds under the Grant for local currency costs required for the project in accordance with the terms of this Agreement, by submitting to A.I.D., with necessary supporting documentation as prescribed in Project Implementation Letters (PILs), requests to finance such costs.

(b) The local currency needed for such disbursements may be obtained:

(1) by acquisition by A.I.D. with U.S. dollars by purchase or from local currency already owned by the U.S. Government; or

(2) by A.I.D. requesting the Grantee to make available the local currency for such costs; and, thereafter making available to the Grantee through the opening or amendment by A.I.D. of Special Letters of Credit in favor of the Grantee or its designee, an amount of U.S. dollars equivalent to the amount of local currency made available by the Grantee, which dollars will be used for procurement from the United States under appropriate procedures described in Project Implementation Letters.

Section 7.2 - Déboursement pour les Achats en Monnaie Locale

(a) Après avoir satisfait aux conditions préalables, le Bénéficiaire peut obtenir des déboursements de fonds au titre de la Subvention pour les achats en monnaie locale nécessaires au Projet et ce, conformément aux dispositions du présent Accord, en soumettant à l'A.I.D. des demandes de financement de ces achats accompagnées des pièces justificatives comme prévu dans les Lettres d'Exécution du Projet.

(b) Les fonds en monnaie locale nécessaires à ces déboursements pourront être obtenues par l'A.I.D.:

(1) soit en les achetant avec des dollars américains ou à partir des fonds en monnaie locale détenus par le Gouvernement des Etats-Unis; ou

(2)en demandant au Bénéficiaire de fournir les fonds en monnaie locale nécessaires au financement de ces coûts; et en mettant ensuite à la disposition du Bénéficiaire ou de son mandataire un montant en dollars américains équivalent au montant en monnaie locale fourni par le Bénéficiaire. Ce montant en dollars sera utilisé pour les achats en provenance des Etats-Unis conformément aux procédures appropriées définies dans les Lettres d'Exécution.

Grant Agreement Project No. 685-0269
Accord de Subvention Projet 685-0269 p 15

The U.S. dollar equivalent of the local currency made available hereunder will be, in the case of subsection (b) (1) above, the amount of U.S. dollars required by A.I.D. to obtain the local currency, and in the case of subsection (b) (2) above, an amount calculated at the rate of exchange specified in the applicable Special Letter of Credit Implementation Memorandum hereunder as of the date of the opening or amendment of the applicable Special Letter of Credit.

L'équivalent du montant en dollars des fonds en monnaie locale fournis sera dans le cas de la sous-section (b) (1) ci-dessus, le montant en dollars américains nécessaire à l'A.I.D. pour pouvoir obtenir la monnaie locale, et dans le cas de la sous-section (b) (2) ci-dessus, un montant calculé au taux de change stipulé dans le Memorandum d'Exécution de la Lettre Spéciale de Crédit applicable.

Section 7.3. Other Forms of Disbursement

Disbursements of the Grant may also be made through such other means as the Parties may agree to in writing.

Section 7.3 - Autres Formes de Déboursement

Des déboursements au titre de la Subvention peuvent également être effectués par d'autres voies dont les Parties peuvent convenir par écrit.

Section 7.4. Rate of Exchange

Except as may be more specifically provided under Section 7.2., if funds provided under the Grant are introduced into the Republic of Senegal by A.I.D. or any public or private agency for purposes of carrying out obligations of A.I.D. hereunder, the Grantee will make such arrangements as may be necessary so that such funds may be converted into currency of the Republic of Senegal at the highest rate of exchange which, at the time the conversion is made, is not unlawful in the Republic of Senegal.

Section 7.4 - Taux de Change

Sous réserve des dispositions spécifiquement prévues à la Section 7.2, si des fonds fournis au titre de la Subvention sont introduits au Sénégal par l'A.I.D. ou par tout autre organisme public ou privé aux fins de remplir les engagements souscrits par l'AID, le Bénéficiaire prendra toutes les dispositions nécessaires pour que ces fonds puissent être convertis dans la monnaie en cours au Sénégal au taux de change le plus favorable et dans les conditions légales au moment du change.

ARTICLE 8 - MISCELLANEOUS

Section 8.1. Communications

Any notice, request, document or other documentation submitted by either Party to the other under this Agreement will be in writing or by telegram or cable, and will be deemed duly given or sent when delivered to such Party at the following addresses:

To the Grantee:
Minister of Rural Development
Ministry of Rural Development
Building Administratif
Dakar, Senegal

To A.I.D.:
Director
USAID/SENEGAL
Immeuble B.I.A.O.
B.P. 49
Dakar, Senegal

Alternate Address for Cable:
American Embassy
Telex 517 AMEMB SG
DAKAR

Grant Agreement Project No. 685-0269
Accord de Subvention Projet 685-0269 p 16

ARTICLE 8 - DIVERS

Section 8.1 - Communications

Tout avis, demande, document ou autre communication adressé par une Partie à l'autre, dans le cadre du présent Accord, sera présenté par lettre, télégramme ou télex, et sera considéré comme dûment remis ou envoyé lorsqu'il sera expédié à la Partie intéressée aux addresses suivantes:

Au Bénéficiaire :
Monsieur le Ministre du Développement Rural
Ministère du Développement rural
Building Administratif
Dakar, Sénégal

A l'A.I.D. :
Directeur
USAID/SENEGAL
Immeuble BIAO
B.P. 49
Dakar, Sénégal

Adresse télégraphique:
Ambassade des Etats-Unis
Telex 517 AMEMB SG
Dakar

Grant Agreement Project No. 685-0269
Accord de Subvention Projet 685-0269 p 17

Section 8.2. Representatives

For all purposes relevant to this Agreement, the Grantee will be represented by the individual holding or acting in the office of Minister of Rural Development and A.I.D. will be represented by the individual holding or acting in the office of the Director, USAID/Senegal, each of whom, by written notice, may designate additional representatives for all purposes other than exercising the power under Section 2.1. to revise elements of the amplified description in Annex I. The names of the representatives of the Grantee, with specimen signatures, will be provided to A.I.D., which may accept as duly authorized any instrument signed by such representative in implementation of this Agreement until receipt of written notice of revocation of their authority.

Section 8.3. Illustrative Project Budget

An "Illustrative Project Budget Annex" (Annex II) is attached to and forms part of this agreement.

Section 8.4. Standard Provisions Annex

A "Project Grant Standard Provisions Annex" (Annex III) is attached to and forms part of this Agreement.

Section 8.5. Language of Agreement

The Agreement is prepared in both English and French. The English language version will control in the event of ambiguity or conflict between the two versions.

Section 8.2 - Représentants

Aux fins du présent Accord, le Bénéficiaire sera représenté par le Ministre du Développement Rural ou par une personne agissant en son nom et l'A.I.D. sera représentée par le Directeur de la Mission de l'USAID/Sénégal ou une personne agissant en son nom. Chacun de ces représentants peut, par écrit, désigner d'autres représentants à des fins autres que celles d'exercer les pouvoirs définis à la Section 2.1, de réviser les éléments de la description détaillée de l'Annexe I. Les noms des représentants du Bénéficiaire ainsi que les spécimens de leur signature, seront communiqués à l'A.I.D. pour authentifier les documents émis par le Bénéficiaire dans le cadre de l'exécution du présent Accord, et ceci jusqu'à la réception d'une notification écrite mettant fin à leurs fonctions.

Section 8.4 - Annexe relative aux Budget du Projet

Une "Annexe relative aux Budget du Projet" (Annexe II) est jointe au présent Accord et en fait partie intégrante.

Section 8.3 - Annexe relative aux Dispositions Générales

Une "Annexe relative aux Dispositions Générales" (Annexe III) est jointe au présent Accord et en fait partie intégrante.

Section 8.5 - Libellé de l'Accord

Le présent Accord est rédigé en anglais et français. En cas d'ambiguïté ou de désaccord entre les deux versions, la version anglaise seule fera foi.

Grant Agreement Project No. 685-0269
Accord de Subvention Projet 685-0269 p 18

IN WITNESS WHEREOF, the Grantee and the United States of America, each acting through its duly authorized representative, have caused this Agreement to be signed in their names and delivered as of the day and year first above written.

FOR THE UNITED STATES OF AMERICA

Lannon Walker
The Honorable Ambassador of the United States of America in Senegal

2094P

EN FOI DE QUOI, le Bénéficiaire et les Etats-Unis d'Amérique, agissant chacun par l'intermédiaire de son représentant dûment autorisé, ont signé, en leur nom, le présent Accord, qui entre en vigueur à la date de sa signature.

POUR LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

Monsieur Moussa Touré
Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances

2154P 09 JAN. 1987

dh FUNDS 23/87
AVAILABLE

George Carner,
Acting Director
USAID/Senegal

23 FEV. 1987

ANNEX I

AMPLIFIED DESCRIPTION OF THE PROJECT

DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

TABLE OF CONTENTS	PAGE	TABLE DES MATIERES
I. PROJECT DESCRIPTION:	2	I. DESCRIPTION DU PROJET
A. Project Goal	2	A. But du Projet
B. Project Purpose	2	B. Objectif du Projet
C. Summary of the Project Components	3	C. Résumé des Volets du Projet
D. Privatization of Input Supply and Seed Multiplication Component	4	D. Volet Privatisation de la Fourniture de Facteurs de Production et de la Multiplication de Semences
E. Restructuring of Cereals Seeds Sector:	6	E. Restructuration du Secteur des Semences:
1. Cereal Variety Selection Agronomist	8	1. Agronome Spécialiste de la Sélection des Variétés céréalières
2. Seed Production Agronomist	9	2. Agronome Spécialiste de la Production de Semences
3. Seed Certification Specialist	10	3. Spécialiste de la Certification des Semences
F. Expanded Use of Inputs	11	F. Utilisation accrue des Intrants
G. Expansion of Agricultural Supplier Credit	13	G. Expansion du Programme de Crédit aux Fournisseurs d'Intrants agricoles
H. Agricultural Statistics	15	H. Collecte des Statistiques agricoles
I. Educational Media Campaign	17	I. Campagne d'Information éducative
J. Project Beneficiaries:	19	J. Bénéficiaires du Projet:
1. The Farmers	19	1. Les Cultivateurs
2. The Private Suppliers and Traders	20	2. Fournisseurs et Commerçants privés
3. The Commercial Banks	21	3. Les Banques commerciales
II. RESPONSIBILITIES OF THE PARTIES	21	II. RESPONSABILITES DES PARTIES
A. USAID Responsibilities	21	A. Responsabilités de l'USAID
B. GOS Responsibilities	24	B. Responsabilités du Gouvernement du Sénégal
C. U.S. Technical Assistance Contractor Responsibilities	25	C. Responsabilités des Contractants américains
III. CONTRACTING AND IMPLEMENTATION PLAN	27	III. PLAN D'EXECUTION
A. Technical Assistance Contract	27	A. Contrat d'Assistance Technique
B. Credit Revolving Fund Contract	27	B. Contrat de Gestion du Fonds renouvelable

IV. MONITORING AND EVALUATION PLAN	28	IV. SUIVI ET PLAN D'EVALUATION	
A. Monitoring	28	A. Suivi	
B. Work Plans	28	B. Plans de Travail	
C. Site Visits	28	C. Mission d'Inspection sur le Terrain	
D. Project Committee Meetings	29	D. Réunions de Comité du Projet	
E. Joint GOS-USAID-Project Reviews	29	E. Réunions conjointes	
F. Audits	29	F. Audits	
V. EVALUATIONS	30	V. EVALUATIONS	
A. Evaluation Plan	30	A. Calendrier d'Evaluation	
B. Special Mid-Project Annual Evaluation	30	B. Evaluation annuelle à Mi-parcours	
C. Special End-of-project Annual Evaluation	31	C. Evaluation annuelle de fin de Projet	
D. General Annual Evaluation Methodology	31	D. Méthodologie générale d'Evaluation annuelle	
VI. FINANCING METHODS	32	VI. MODES DE FINANCEMENT	
VII. ILLUSTRATIVE FINANCIAL PLAN	32	VII. PLAN FINANCIER INDICATIF	

I. PROJECT DESCRIPTION:

A. Project Goal:

The project goal is to increase cereals production on the order of three and one percent by the end of the project. Increased production will result in greater profitability and increased farmer incomes. This goal is consistent with the GOS objective of achieving food self-reliance by the end of this century.

B. Project Purpose:

The project purpose is to facilitate privatization of agricultural input distribution and seed multiplication activities. The Project will help Senegal implement the New Agricultural Policy mandated transfer of former government functions to the private sector.

In combination with other project and non-project activities, the project aims to advance Senegal's structural reforms. Increased rainfed cereals production in Senegal is achievable only through intensified use of production inputs, especially improved seeds and fertilizer. The GOS has shifted strategy via the NAP to engage the private sector in input supply. The key to successful implementation of these tasks by the private sector is profitability. Private sector ability to supply the market is, in part, restrained by a generally poor liquidity position. Similarly, years of drought and competing priorities have depleted farmers' resources and restrained farm level demand for inputs.

PROAG 685-0269 ANNEX I
AC. DE SUB. 685-0269 ANNEXE I p. 2

I. DESCRIPTION DU PROJET:

A. But du projet:

Le but du projet est d'accroître la production céréalière de 3,5% par an la fin de son exécution . L'accroissement de la production entraînera un relèvement de la rentabilité des activités et des revenus des cultivateurs. Ceci rejoint les préoccupations du gouvernement du Sénégal dont l'objectif est de parvenir à l'autosuffisance alimentaire avant la fin du siècle.

B.Objectif du project:

Le projet se propose de faciliter la privatisation de la distribution des intrants agricoles et de la multiplication des semences. Il aidera le gouvernement du Sénégal â transférer au secteur privé les fonctions précédemment assurées par l'Etat conformément â la Nouvelle Politique Agricole.

En complément à d'autres activités de projet ou hors projet,il vise à faire progresser les réformes structurelles au Sénégal. L'augmentation de la production céréalière sous pluie ne peut être réalisée au Sénégal qu'en intensifiant l'utilisation des facteurs de production,notamment les semences améliorées et l'engrais. Le gouvernement du Sénégal a changé de stratégie avec la Nouvelle Politique Agricole pour associer le secteur privé à l'approvisionnement en intrants. Ces activités doivent être profitables au secteur privé pour étre couronnées de succés. La faiblesse générale en liquidités restreint en partie la capacité dudit secteur â approvisionner le marché. De même que des années de sécheresse et de nombreuses priorités ont épuisé les ressources des paysans et réduit la demande en milieu rural. Il est maintenant possible de tirer profit de la production céréalière grâce aux réformes de politiques de prix introduites par la Nouvelle Politique Agricole.

New Agricultural Policy price policy reforms now make profitable cereals production possible. This incentive to increasing cereals production will, in turn, spur demand for more agricultural inputs.

C. Summary of the Project Components:

The project has four outputs: (1) privatization of input supply and seed, (2) expansion of input supplier credit, (3) collection of agricultural statistics, and (4) implementation of an educational media campaign. These outputs provide the flexible resources needed to support growing private roles in agricultural input marketing and seed multiplication as it evolves. Project targets are that 80 percent of input supply and 60 percent of seed multiplication activities will be handled by the private sector by the end of project. The Project will address key supply and demand issues impeding the full commitment of the private sector to input distribution activities.

First, the project will strengthen GOS-private sector collaboration through provision of a private agricultural management specialist. The specialist will integrate each of the project components as an effective means for promoting expansion of privately supplied inputs. The specialist will assist the GOS with coordination of the GOS-private sector transfer and policy application in limited but critical areas such as seed sector reorganization and orientation of crop research to production needs.

PROAG 685-0269 ANNEX I
AC. DE SUB. 685-0269 ANNEXE I p. 3

Cette incitation a l'accroissement de la production céréalière induira une demande croissante en intrants agricoles..

C.Résumé des volets du projet:

Le projet se propose d'atteindre quatre objectifs: (1) la privatisation de l'approvisionnement en intrants et en semences; (2) l'octroi de crédit aux fournisseurs d'intrants; (3) la collecte des statistiques agricoles, et (4) la mise en oeuvre d'une campagne éducative par les médias. Ces objectifs fournissent les moyens nécessaires pour soutenir le rôle croissant du secteur privé dans la commercialisation des intrants agricoles et la multiplication des semences à mesure qu'il évolue. Le projet vise à confier 80% des approvisionnements en intrants et 60% des activités de multiplication des semences au secteur privé avant son achèvement. Le projet examinera les questions clés d'offre et de demande entravant la pleine adhésion du secteur privé aux activités de distribution des intrants.

Premièrement, le projet renforcera la collaboration entre le gouvernement du Sénégal et le secteur privé par la mise à disposition d'un spécialiste en gestion agricole privée: ce dernier intégrera chacun des volets du projet pour promouvoir avec efficacité l'expansion des facteurs de production fournis par le secteur privé. Le spécialiste aidera le Gouvernement du Sénégal à coordonner le transfert des activités au secteur privé ainsi que la mise en oeuvre des politiques de privatisation dans des secteurs limités mais critiques tels que la réorganisation du secteur semencier et l'orientation de la recherche agricole vers les besoins de production.

The project will also finance the fundamental restructuring of the key seed sector to increase the quantity and quality of seeds available to farmers.

Secondly, by means of a commercial bank operated credit revolving fund, the project will restore a measure of liquidity to the private sector so that farm level demand for inputs and services can be met.

Thirdly, demand for services will be stimulated through an educational mass media campaign providing vital information on products, supplies and services needed to increase crop yields.

Finally, a strengthened collection and analysis of agricultural statistics will enable government and private planners to better match supply operations with areas of strongest demand.

D. Privatization of Input Supply and Seed Multiplication Component:

The GOS is counting on the private sector to revitalize the agricultural sector. Therefore the private sector must participate in the development of the policies it is now expected to implement. GOS hosted seminars in May 1985 and again in June 1986 which brought together leaders of government, the private sector and the donor communities to review the agricultural policies and their more efficient implementation. During the seminars, the private sector stated their reservations on many issues including private sctor's inability to operate without access to credit, need for assurances from government that its disengagement from the agricultural

PROAG 685-0269 ANNEX I
AC. DE SUB. 685-0269 ANNEXE I p. 4

Le projet permettra également de financer la restructuration nécessaire du secteur clé des semences pour améliorer la quantité et la qualité des semences fournies aux cultivateurs.

Deuxièmement, le projet mettra en place par l'intermédiaire d'une banque commerciale fonctionnant sur un crédit renouvelable, un certain niveau de liquidité au secteur privé qui pourra satisfaire la demande rurale de services et d'intrants.

Troisièmement, la demande de services sera stimulée par une campagne éducative donnant des informations essentielles sur les produits, les approvisionnements et les services nécessaires pour accroître les rendements agricoles.

Enfin, une collecte et une analyse renforcées des statistiques agricoles permettront au gouvernement et aux opérateurs économiques de mieux adapter les activités d'approvisionnement aux zones où la demande est la plus forte.

D. Volet privatisation de la fourniture de facteurs de production et de la multiplication de semences.

Le gouvernement du Sénégal compte redynamiser le secteur agricole en s'appuyant sur le secteur privé. C'est la raison pour laquelle le privé doit participer à l'élaboration des politiques qu'il doit désormais mettre en oeuvre. Le gouvernement a organisé en mai 1985 et en juin 1986 des séminaires regroupant des responsables du gouvernement, le secteur privé et les donateurs en vue d'examiner les politiques agricoles ainsi que les moyens de leur mise en oeuvre. Au cours de ces rencontres, le secteur privé a émis des réserves sur certaines questions notamment sur l' impossibilité de fonctionner faute d'accès au crédit, le besoin d'être assuré que le désengagement de l'Etat du secteur agricole que le

sector was not merely a passing fancy, and the need to spread the risk involved in agriculture among the government, banks, input producers, and suppliers. Government must develop a strategic framework and practical incentives to motivate the private sector and enable it to flourish while reorganizing its own role. For its part, the private sector must adjust to expanded markets, competitive conditions and reduced levels of protection from government.

The project will finance an implementation advisor with experience in private agriculture and management. The specialist will assist the GOS Project Director in providing guidance on the New Agricultural Policy implementation. As assistant to the GOS Project Director and the Ministry of Rural Development, the implementation advisor will clarify the application of GOS policies impeding GOS-private sector collaboration in categories most critical to increasing agricultural production such as seed privatization and orienting crop research to production needs and cereals transformation. As Chief of Party for the U.S. Technical Assistance Team, the implementation advisor will assist the GOS Project Director and Deputy Director to integrate project activities as a means of effectively promoting privatization. The implementation advisor will also assist the GOS Director to monitor GOS progress in implementing programs which fulfill the project's conditions precendent and conditionality.

PROAG 685-0269 ANNEX I
AC. DE SUB. 685-0269 ANNEXE I p. 5

désengagement du gouvernement du secteur agricole n'était pas un caprice passager et la nécessité de partager les risques inhérents à l'activité agricole entre le gouvernement, les banques, les producteurs d'intrants et les fournisseurs. Le gouvernement doit élaborer une stratégie et créer des incitations concrètes pour motiver le secteur privé et lui permettre de se développer tout en réorganisant ses tâches. Pour sa part, le secteur privé, doit s'adapter à l'élargissement des marchés, à la concurrence et à la réduction de la protection de l'Etat.

Le projet financera un spécialiste (conseiller à l'exécution) expérimenté dans l'agriculture privée et la gestion. Le spécialiste assistera le responsable sénégalais du projet dans l'exécution de la Nouvelle Politique Agricole. En sa qualité d'assistant au Directeur sénégalais du projet, il travaillera sur les politiques entravant la collaboration du gouvernement et du secteur privé dans les domaines les plus critiques à l'accroissement de la production agricole, tels que la privatisation des semences et l'orientation de la recherche agricole vers les besoins de production et la transformation des céréales. En tant que chef de l'équipe d'assistance technique, il aidera le Directeur du projet et son adjoint à intégrer les activités de soutien à la production vivrière pour promouvoir l'efficacité de la privatisation. Il sera également chargé d'aider le Directeur du projet à assurer le suivi des progrès réalisés par le gouvernement du Sénégal dans l'exécution des programmes répondant aux conditions préalables et à la conditionalité du projet.

Funding is also provided for short-term technical assistance, studies and training related to privatization. Especially productive in the past have been observation tours financed by the USAID for joint GOS-private sector teams to visit third countries where the private sector plays a leading role in agriculture.

E. Restructuring of Cereals Seeds Sector

Intensified agriculture in Senegal requires greater use of improved seed varieties, appropriate fertilizer, crop protection products, equipment and improved farming techniques. Expanded use of improved seed for millet, sorghum, corn, rice and cowpeas is the most important factor (excluding water) in increasing production in most of Senegal's farming regions.

The project will help the government redefine the tasks of each agency and strengthen their capacity to carry out those tasks. The principal agencies are ISRA (the National Agricultural Research Institution) and the Ministry of Rural Development Seed Service (Direction Production Control Semencier). Development of quality cereals seeds and reliable production and distribution systems require a fundamental restructuring of the current seed sector involving the government agencies active in the sector and increased participation of the private sector.

PROAG 685-0269 ANNEX I
AC. DE SUB. 685-0269 ANNEXE I p. 6

Le financement est également assuré pour l'assistance technique à court terme, les études et la formation relative à la privatisation. Les voyages d'études financés par l'USAID à l'intention d'équipes conjointes secteur privé/gouvernement du Sénégal pour visiter les pays tiers où le secteur privé joue un rôle important dans l'agriculture ont été particulièrement positifs par le passé.

E. Restructuration du secteur des semences

Une agriculture intensive au Sénégal nécessite l'utilisation accrue de variétés de semences améliorées, d'engrais appropriés, de produits phytosanitaires, d'équipements et de techniques agricoles améliorées. L'utilisation accrue de semences améliorées pour le mil, le sorgho, le blé, le riz et le niébé est le facteur le plus important (exception faite de l'eau) pour accroître la production dans les principales régions agricoles du Sénégal.

Le projet aidera le gouvernement à redéfinir les fonctions de chaque organisme et à renforcer leur aptitude à s'acquitter de ces tâches. Les principaux organismes sont l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA) et le Service Semencier du Ministère du Développement Rural (Direction de la Production et du Contrôle des Semences (DPCS). La mise au point de semences céréalières de qualité et de systèmes de production et de distribution fiables nécessite une restructuration approfondie du secteur semencier actuel impliquant les organismes publics actifs dans le secteur et la participation accrue du secteur privé.

The project's seed program will directly advance the New Agricultural Policy and the Cereals Plan. The Cereals Plan forecasts that the number of hectares planted to rainfed cereals will remain almost constant at one million hectares through the year 2000. The seed program will support GOS efforts to intensify rather than expand the area under crop production by providing sufficient high quality foundation and certified seed of millet, corn, rice, cowpea and sorghum needed to meet cropland forecasted for 1991. The number of hectares planted to corn and cowpeas has doubled since 1984. The project will encourage this movement towards diversification through development of improved seed and support of distribution and transformation under the credit fund.

Farmers traditionally select and keep their own cereals seeds at harvest for the following year, a process which produces relatively poor quality seeds at planting time. There has been a growing demand for improved seed, especially for drought resistant, short-cycle millet, and fertilizer responsive varieties such as Souna III and IBV 8004. Farmers have been purchasing millet, corn and cowpea seed for cash. The price elasticity for these seeds is not known, but at planting ti · seed prices rise to reflect stronger demand.

Several new private seed production companies established in the past two years attest to the interest of the private sector in the seed market. To date these seed companies have concentrated their efforts on multiplying seed for the lucrative vegetable seed market and testing cereal seed growing techniques on a

PROAG 685-0269 ANNEX I
AC. DE SUB. 685-0269 ANNEXE I p. 7

Le programme semencier du projet fera directement avancer la Nouvelle Politique Agricole et le Plan Céréalier. Le Plan Céréalier prévoit que la superficie cultivée sous pluie restera presque constante à un million d'hectares jusqu'à l'An 2000. Le programme semencier soutiendra les actions du gouvernement visant à accroître le rendement plutôt que la superficie emblavée en fournissant des semences de base et des semences certifiées de mil, de maïs, de riz, de niébé et de sorgho de bonne qualité nécessaires pour les superficies agricoles prévues en 1991. La superficie cultivée en maïs et en niébé a doublé depuis 1984. Le projet encouragera le mouvement en faveur de la diversification en fournissant des semences améliorées et en soutenant les activités de distribution et de transformation sur les fonds du projet..

Il est d'usage chez les cultivateurs de sélectionner et de conserver eux-mêmes des graines au moment des récoltes pour l'année suivante. Cette méthode donne des semences de qualité relativement mauvaise au moment des semis. Il y a eu une demande croissante de semences améliorées notamment pour du mil résistant à la sécheresse, à cycle court et de variétés qui marchent bien avec les engrais telles le Souna III et l'IBV 8004. les cultivateurs ont acheté comptant des semences de mil, de maïs et de niébé. On ne connaît pas l'élasticité des prix des semences mais les prix des semences augmentent au moment des semis pour refléter une plus forte demande.

De nombreuses sociétés privées de production de semences créées au cours de ces deux dernières années prouvent l'intérêt du secteur privé à participer au marché semencier. Elles ont jusqu'ici consacré leurs activités à la multiplication des semences pour le marché hautement rentable du maraîchage et à la mise à l'essai de techniques de production de semences à une petite

small scale. Private seed farmers currently multiply cereals seed under contract with the DPCS. However, private sector participation in the marketing of the seeds is inhibited by the RDA programs that distribute the DPCS seeds at subsidized prices. The withdrawal of RDA programs from the seed multiplication and distribution business as mandated by the NAP will open new opportunities for the private sector.

Under the seed sector restructuring, ISRA and the DPCS are to provide seed research and assistance to multiplication and certification services. The project will finance three technical assistance experts for a period of four years each to strengthen the capacity of ISRA and DPCS to provide these services.

1. Cereal Variety Selection Agronomist:

ISRA is the MDR's research arm responsible for screening and selecting improved cereal breeding varieties and providing adequate supplies of breeder seed to meet Senegal's needs. The project will assist ISRA to produce the supply of needed seeds through a Cereal Variety Selection Agronomist. The Agronomist will assist ISRA to orient research towards farmer's actual needs, as well as to integrate research findings from the internationally recognized research institutions to the local crop production systems. The Agronomist will provide on-the-job guidance in the implementation of selected on-farm applied research trials.

PROAG 685-0269 ANNEX I
AC. DE SUB. 685-0269 ANNEXE I p. 8

échelle. Les cultivateurs producteurs de semences multiplient actuellement les semences dans le cadre de contrats signés avec la DPCS. La participation du secteur privé est entravée cependant par les Societés Régionales de Développement Rural (SRDR) qui distribuent les semences de la DPCS à des prix subventionnés. Le retrait des SRDR des activités de multiplication et de distribution tel que préconisé par la Nouvelle Politique Agricole offrira de nouvelles possibilités au secteur privé.

L'ISRA et la DPCS sont chargés dans le cadre de la restructuration du secteur semencier de la recherche et de l'assistance aux services de multiplication et de certification. Le projet financera trois experts en matière d'assistance technique pour une période de quatre ans chacun en vue de renforcer la capacité de l'ISRA et la DPCS à fournir ces services.

1. Agronome spécialiste de la sélection des variétés cèrèalières

L'ISRA est l'organisme de recherche du MDR chargé de contrôler et de sélectionner les variété de cérèales améliorées et de fournir les quantités de semences de pre-base nécessaires pour satisfaire les besoins du Sénégal. Le projet aidera l'ISRA à produire les quantités de semences nécessaires grâce à la collaboration d'un agronome chargé de la sélection des variétés céréalières Ce dernier aidera l'ISRA à orienter ses recherches vers les besoins des cultivateurs et intégrera les résultats provenant d'institutions de recherche reconnues au plan international aux systèmes de production locale..Il fournira les orientations pratiques dans l'exécution d'essais de recherche appliquée en milieu paysan.

2. Seed Production Agronomist:

The DPCS is the MDR's seed quality control and planning agency responsible for the certification of seed produced in-country or imported. The project will finance a seed production agronomist who will assist the DPCS to organize their technical assistance to private seed multiplication organizations. Seeds will continue provisionally to be sent under contract to the DPCS for cleaning, packing and certification. Eventually, these functions may be assumed by the private sector. The certified seed will then be sold to farmers by private seed entrepreneurs and traders. Until the private sector is able to manage large scale seed sales the RDAs will provide distribution service at non-subsidized sales prices.

The production agronomist will help DPCS guide the interested seed multiplication farmer associations and private entrepreneurs to multiply improved seed and assure genetically improved variety seed production. The MDR, with limited project assistance, will promote the use of certified seed, agricultural equipment, crop protection products and fertilizer with on-farm demonstrations and mass media campaigns. The project will support ISRA and DPCS on-farm trials with commodities such as a small portable plot combine to conduct on-farm experiments on selected sites throughout the country.

PROAG 685-0269 ANNEX I
AC. DE SUB. 685-0269 ANNEXE I p. 9

2. Agronome spécialiste de la production de semences

La DPCS est l'organisme du MDR chargé du contrôle de qualité , de la gestion et de la certification des semences locales ou importées. Le projet financera un agronome spécialisé qui assistera la DPCS dans l'organisation de la fourniture d'assistance technique de la DPCS aux organismes privés de multiplication de semences. Les semences continueront provisoirement à être envoyées sous contrat à la DPCS pour le triage, l'emballage et la certification. Ces tâches pourraient être éventuellement exécutées par le secteur privé. Les semences certifiées seront ensuite vendues aux cultivateurs par les sociétés semencières privées et les commerçants. Les SRDR se chargeront de la distribution à des prix de vente non subventionnés jusqu'au moment où le secteur privé parviendra à gérer les ventes de semences sur une grande échelle.

L'agronome spécialisé dans la production aidera la DPCS à fournir des directives aux associations de cultivateurs et aux entrepreneurs privés intéressés par la multiplication des semences et la production des variétés améliorées. Le Ministre du Développement Rural se chargera de promouvoir, avec une assistance limitée du projet, l'utilisation de semences certifiées, d'équipement agricole, de produits phytosanitaires et d'engrais grâce à des démonstrations en milieu paysan et des campagnes d'information. Le projet apportera son soutien à l'ISRA et à la DPCS pour des démonstrations en milieu paysan à l'aide d'équipements tels que des appareils portatifs afin de mener des expérimentations en milieu paysan dans des sites sélectionnés à travers le pays.

3. Seed Certification Specialist:

The project will finance a Seed Certification Specialist to provide on-the-job training to DPCS staff responsible for seed certification and the upgrading of Senegal's seed certification standards. The field level certification techniques critical to quality control that apply to growing seed crops will be implemented by DPCS field inspectors. The seed certification specialist will help the DPCS compile and issue a GOS seed decree in accordance with internationally accepted norms which defines seed standards and operating responsibilities. Equipment and supplies are included to assure a successful start of the project's seed certification program. The project will provide commodities to several DPCS seed certification laboratories which require additional equipment and supplies to meet their mandate to control seed quality.

The project's training aspect includes Masters level training for seven persons expected to provide Senegal's leadership in seed program development and implementation. In addition, short-term training will strengthen the capacity of lower level staff. Study tours are also projected to expand private sector knowledge of successful seed programs in other developing countries.

PROAG 685-0269 ANNEX I
AC. DE SUB. 685-0269 ANNEXE I p. 10

3. Spécialiste de la certification des semences:

Le projet financera un spécialiste de la certification des semences pour dispenser une formation sur le tas aux agents de la DPCS chargés de la certification des semences et améliorer les normes de certification des semences du Sénégal. Les techniques de certification sur le terrain nécessaires pour le contrôle de qualité des cultures semencières seront mises en oeuvre par les inspecteurs de la DPCS en service sur le terrain. Le spécialiste de la certification des semences aidera la DPCS à préparer et à publier un décret du gouvernement du Sénégal conforme aux normes internationales reconnues et définissant les normes semencières ainsi que ses modalités d'application. L'équipement et les fournitures y sont inclus pour permettre un bon démarrage du programme de certification du projet. Le projet mettra des équipements à la disposition de plusieurs laboratoires de certification qui ont besoin de fournitures et de matériels supplémentaires pour mener à bien le contrôle de qualité dont ils sont chargés.

Le volet formation du projet inclut la formation au niveau de la maîtrise pour sept personnes qui seront ultérieurement chargés d'assurer l'élaboration et l'exécution du programme semencier au Sénégal. De plus, une formation à court terme devra renforcer les compétences du personnel subalterne. Des voyages d'étude sont prévus pour approfondir les connaissances du secteur privé en ce qui concerne les programmes semenciers exécutés avec succès dans d'autres pays en développement.

F. Expanded use of inputs

The project expects to facilitate private fertilizer delivery through supplier credit, the media campaign and improved quality seed which should increase demand for fertilizer. The principal variables affecting fertilizer use are availability of water and profitability to the farmer. Therefore, demand for fertilizer in Senegal is very much tied to specific crops and regions. Declining subsidies, required cash payment and low prices for cereals did not previously favor widespread investment in fertilizer. However, increased farm gate floor prices for cereals and the abolition of GOS "cash payment in return for subsidy" policy now make the greater use of fertilizer for certain crops in certain regions profitable even with declining subsidies. Still, the harsh climatic condition and the competing demands made on farmers' scarce resources mean that cash sales of fertilizer will not boost consumption to the levels needed to significantly affect production. Farmers will need access to credit for fertilizer.

Senegal's private sector network can handle the import, transport and sale of a variety of inputs such as fertilizer. Fertilizer use has long been a priority of the government and the private sector is not yet fully convinced that the government will remain on the sidelines if fertilizer consumption does not significantly increase. Fertilizer marketing is lucrative but the sensitivity of the product to water makes investment in large fertilizer stock risky in many of Senegal's drought prone regons.

PROAG 685-0269 ANNEX I
AC. DE SUB. 685-0269 ANNEXE I p. 11

F. Utilisation accrue des intrants

Le projet prévoit indirectement de faciliter la fourniture privée d'engrais au moyen de crédit aux fournisseurs, de la campagne d'information et d'une meilleure qualité semencière permettant d' accroître la demande d'engrais. Les principaux facteurs influant sur l'utilisation des engrais sont la disponibilité de l'eau et la rentabilité pour les paysans. Ainsi, la demande d'engrais pour le Sénégal est très liée aux cultures et aux régions spécifiques. La baisse des subventions, les paiements au comptant requis et les bas prix des céréales n'avaient pas jusqu'ici encouragé un important investissement dans le secteur de l'engrais. Toutefois, le relèvement des prix planchers au producteur pour les céréales et la suppression de la vente au comptant en contrepartie d'une politique de subvention permet de rentabiliser l'utilisation accrue d'engrais pour certaines cultures dans certaines régions même avec la baisse des subventions. Par ailleurs les conditions climatiques pénibles et la faiblesse des ressources des paysans face aux demandes pressantes signifie que la vente au comptant des engrais ne relancera pas la consommation à des niveaux appropriés, affectant sensiblement la production. Les paysans auront besoins d'accèder au crédit pour l'achat d'engrais.

Le secteur privé est en mesure d'assurer l'importation, le transport et la vente d'une série d'intrants tels que l'engrais. Le gouvernement du Sénégal accorde depuis longtemps une place prioritaire à l'utilisation de l'engrais mais le secteur privé n'est pas jusqu'ici convaincu que le gouvernement se tiendra à l'écart si la consommation d'engrais ne s'améliorait pas de manière significative. La commercialisation de l'engrais est rentable mais la sensibilité du produit à l'eau rend l'achat d'importantes quantités d'engrais trop risqué dans de nombreuses régions du Sénégal susceptibles d'être confrontées à

Senegal's Industrial Chemical Company (ICS) will produce three formulas commonly used in Senegal. Sixty percent of the projected sales are for cereals use and SENCHIM has organized a distribution system utilizing private and semi-private middlemen.

Farmer purchasing power has to grow apace to sustain increasing agricultural input use in Senegal. The project will provide credit to producers and suppliers of inputs to facilitate their entry into fertilizer and input marketing. Input credit will not be directly extended to farmers under the project but may be provided by suppliers and traditional lenders or by expanding CNCAS and National Agricultural Cooperative Union (UNCA) credit operations. Over time increased input use and resulting production increases will expand farmer purchasing power.

The need for information at farmer level with respect to proper use of inputs will be met through the project-financed media campaign and additional extension coverage by RDAs under the terms of their performance contracts. Research and demonstrations to produce better data on fertilizer formula use under farm conditions will be supported by the project's seed development program with ISRA and DPCS. The GOS and other donors are already financing on-farm research to complement this project. Project funding will also support training for private and public agents in the establishment of demonstrations and transfer of information to potential customers.

PROAG 685-0269 ANNEX I
AC. DE SUB. 685-0269 ANNEXE I p. 12

la sécheresse. Les Industries Chimiques du Sénégal (ICS) produiront trois formules couramment employées au Sénégal. Soixante pour cent des prévisions de vente sont destinés à être utilisés pour les céréales et Senchim a mis en place un système de distribution axé sur des intermédiaires privés et semi-privés.

Le pouvoir d'achat des cultivateurs doit augmenter rapidement pour permettre de soutenir l'utilisation accrue d'intrants agricoles au Sénégal. Le projet accordera des crédits aux producteurs et aux fournisseurs d'intrants pour leur faciliter l'accès à la commercialisation de l'engrais et des intrants. Le crédit pour les intrants ne sera pas directement accordé aux cultivateurs dans le cadre du projet mais pourrait être fait aux fournisseurs et prêteurs de fonds traditionnels ou en augmentant les activités de la CNCAS et de l'Union Nationale des Coopératives Agricole (UNCA). L'utilisation accrue des intrants au fil du temps et l'augmentation de la production qui en découlerait relèveront le pouvoir d'achat des cultivateurs.

La campagne d'information financée par le projet et les autres activités de vulgarisation menées par les SRD conformément à leurs contrats de performance permettront de fournir les informations nécessaires aux cultivateurs pour l'utilisation appropriée des intrants. Les recherches et les démonstrations destinées à produire de meilleures données concernant l'utilisation de formules d'engrais dans des conditions d'exploitation seront soutenues par le projet dans le cadre d'un programme de développement semencier avec l'ISRA et la DPCS. Le gouvernement du Sénégal et les autres donateurs financent déjà la recherche agricole pour appuyer le projet. Le projet allouera un financement pour soutenir également la formation des agents des secteurs privé et public en vue de la réalisation de démonstrations et la communication d'informations aux clients potentiels.

G. Expansion of Agricultural Supplier Credit

There is a liquidity crisis at bank, supplier and farmer levels. The project will address the problem at the bank and supplier levels by financing a revolving credit fund through the banks to support supplier activity. The credit fund is a short-term solution designed to deal with the current liquidity pinch. Direct farm level credit is beyond the scope of the project. Input suppliers need credit facilities. While many traders have access to largely informal credit sources, demand for organized credit at reasonable rates is consistently cited by traders as a major constraint. In addition, credit repayment for input suppliers must be linked to the harvest and marketing period, terms heretofore unacceptable to the formal sector. The need for supplier activity will grow still more in the years ahead as increased production drives farmers' supply demands

The present unavailability of banking credit in agriculture is due to: (1)low lending interest rates imposed by the Central Bank, (2) tight credit ceilings which limit credit expansion in the economy and (3) GOS loan forgiveness on four occasions, which strained liquidity and made the banks reluctant to enter the sector.

The project will address these constraints by permitting commercial banks to earn a greater profit and cover the costs and risks of lending to agriculture by lowering the Central Bank lending rate by two points, thereby increasing the overall margin to seven points. This rate will be

PROAG 685-0269 ANNEX I
AC. DE SUB. 685-0269 ANNEXE I p. 13

G. Expansion du Programme de Crédit aux Fournisseurs d'Intrants agricoles

Les banques, les fournisseurs et les cultivateurs sont confrontés à un problème de liquidité. Le Projet s'attèlera à trouver une solution à ce problème au niveau des banques et des fournisseurs en finançant un crédit renouvelable par l'intermédiaire des banques pour soutenir les activités des fournisseurs. Le fonds de crédit est une solution conçue à court-terme pour faire façe au problème actuel de liquidité. Les commerçants considèrent toujours l'accés au crédit pratiqué à des taux raisonnables comme un obstacle majeur même si beaucoup d'entre eux ont accès à des sources de crédit souvent informelles. De plus, le remboursement du crédit destiné aux fournisseurs d'intrants doit être lié à la récolte et à la durée de la commercialisation, conditions jusqu'ici inacceptables pour le secteur informel. Les activités des fournisseurs devront encore augmenter dans les prochaines années dans la mesure où l'accroissement de la production entraînera une croissance de la demande d'approvisionnement des cultivateurs.

La non-disponibilité à l'heure actuelle de crédit bancaire à l'agriculture est due: (1) aux faibles taux d'intérêts des prêts imposés par la banque Centrale, (2) à l'existence de plafonds de crédit qui limite l'expansion du crédit dans l'économie, et (3) au fait que les dettes ont été remises quatre fois, ce qui a éprouvé les liquidités et à dissuadé les banques de se lancer dans ce secteur.

Le Projet se propose de lever ces contraintes en: (1) permettant aux banques commerciales de réaliser des bénéfices plus importants et supporter les coûts et les risques de prêt à l'agriculture, en abaissant de deux points le taux de prêt de la Banque Centrale, ce qui permettra ainsi de porter la marge globale à sept points.

reviewed annually and adjusted as needed. A project covenant also requires the GOS to undertake negotiations with the Central Bank to allow greater flexibility in the setting of interest rates.

Likewise, the Central Bank and Ministry of Finance have exempted the project's credit program from credit restrictions because it is grant financed rather than loan financed. This is a significant incentive to those banks which have loan capital available which cannot be extended because of tight credit expansion quotas.

The project's credit line will pass uniquely through private commercial banks to partially insulate the banks from possible loan forgiveness. A project covenant requires the GOS to refrain from providing credit under subsidized agricultural credit programs, as well as to assist banks in gaining credit program repayment if necessary. The trust fund and the revolving credit fund will be managed by a fiduciary bank, Citibank, via their Dakar branch.

The trust fund will be funded by USAID through incremental, periodic drawdowns on the U.S. Treasury as required to respond to lending bank requests. Loan repayment by the lending banks to the Citibank revolving fund will be at a rate determined as the Central Bank lending rate minus two points. On-lending to the private sector will be in accordance with the market rate maximum, currently 12.5 percent.

PROAG 685-0269 ANNEX I
AC. DE SUB. 685-0269 ANNEXE I p. 14

Ce taux sera réexaminé tous les ans et réajusté si les conditions l'exigent. Une convention du projet demande également au gouvernement du Sénégal d'entreprendre des négociations avec la Banque Centrale pour parvenir à des taux d'intérêt plus souples.

La Banque Centrale et le Ministère des Finances ont exonéré le programme de crédit du projet de toutes restrictions sur le crédit puisqu'il s'agit d'un programme financé par une subvention plutôt que par un prêt. Il s'agit là d'une importante incitation pour les banques de crédit dont certaines ont à leur disposition des capitaux d'emprunt qui ne pourraient être prêtés à cause des limitations sur les quotas de crédits.

Le passage de la ligne de crédit du Projet par l'intermédiaire des seules banques commerciales protège partiellement les banques de l'éventualité de remises de prêt. Une convention du projet demande au gouvernement du Sénégal de s'abstenir de pourvoir un crédit agricole sur des programmes subventionnés et lui demande par contre d'aider les banques à obtenir des remboursements si cela est nécessaire.

Le fonds fiduciaire et le fonds de crédit renouvelable sont gérés par une banque fiduciaire, la Citibank/Dakar en l'occurence. Le fonds fiduciaire sera financé par des prélèvements progressifs et périodiques sur le Trésor Américain selon que les conditions l'exigent pour satisfaire aux demandes des banques de crédit. Le remboursement des prêts accordés aux banques de prêt, sur les fonds renouvelable de la Citibank seront effectués à des taux fixés par la Banque Centrale moins deux points. Le taux de prêt au secteur privé sera conforme au taux maximum du marché qui est actuellement de 12,5%.

The on-lending commercial banks may include any bank in Senegal (except the fiduciary bank) which wishes to lend primarily to input suppliers. A small portion of the revolving credit fund may be reserved for storage, inventory or transformation credit needs. Participating banks must be willing to assume full risk and operate in strict accordance with standard banking practice. National Cooperatives Unions may also apply for credit in their role as input supplier or marketer.

The project's credit management training component will be implemented by Citibank. that training will be composed of consulting services to help participating lending banks to strengthen their management facilities and operations, as well as a training program for local agricultural credit program staff.

A revolving credit line is planned at $9.0 million. At an interest rate of five percent and a decapitalization rate of 10 percent the fund would recycle a total of $51.103 million by 1997. This represents a significant flow of resources into Senegal's agricultural sector. The fiduciary bank's fund management cost will be earned largely from transaction costs charged to the on-lending banks. A yearly administrative fee will be financed directly by the project.

H. Agricultural Statistics

The Direction of Agriculture (DA) in Dakar and its Division of Agricultural Statistics (DSA) gather data through multi-purpose extension agents at the regional, departmental and county levels. Currently, the DSA statistics do not serve as an effective information source for either the private or public sectors to link supply operations with areas of strong input demand.

PROAG 685-0269 ANNEX I
AC. DE SUB. 685-0269 ANNEXE I p. 15

Les banques commerciales de prêt peuvent inclure toutes les banques au Sénégal (sauf la banque fiduciaire) qui souhaite prêter surtout aux fournisseurs d'intrants. Une petite partie du fonds renouvelable pourrait être consacrée aux activités de stockage, d'inventaire ou de transformation. Les banques participant au programme doivent être prêtes à assumer pleinement les risques et à fonctionner conformément aux pratiques bancaires établies. L'Union Nationale des Coopératives pourrait également demander des crédits comme fournisseurs ou pourvoyeurs d'intrants.

Un volet formation conçu et géré par la Citibank et comprenant des services de consultation destinés à aider les banques de prêt participant au programme à renforcer leurs structures et leurs activités de gestion et un programme de formation pour le personnel local a été introduit dans le projet.

Au total, neuf millions de dollars sont prévus pour la ligne de crédit. Le fonds recyclera un total de 51,103 millions de dollars vers 1997 avec un taux d'intérêt de 5% et un taux de décapitalisation de 10%. Ceci représente un flux important de ressources injectées dans le secteur agricole du Sénégal. Les coûts de gestion du fonds de la banque fiduciaire proviendront surtout des coûts de transaction payés par les banques de prêt. Le projet prendra directement en charge les frais administratifs annuels.

H. Collecte des statistiques agricoles

Des agents de vulgarisation polyvalents travaillant au niveau régional, départemental et local recueillent des données pour la Direction de l'Agriculture à Dakar et pour la Division des Statistiques Agricoles (DSA). Pour le moment, les statistiques de la Division ne constituent pas une source d'information ni pour le secteur privé ni pour le secteur public pour lier les activités d'approvisionnement aux régions

The project's agricultural statistics component will upgrade one unit of the DSA into an efficient service providing timely and reliable statistics for planted areas, crop yields, crop production and production inputs used for government and private use. Priority data gathering will also ensure that project staff are furnished with information needed to evaluate the overall progress of privatization in agricultural input delivery during the first years of the project.

The project will provide one long-term advisor (30 months) and several short-term statistics advisors as needed to assist in survey design, enumerator training, survey monitoring and data analysis at DSA/Dakar. Data collection will be organized around regional collection centers receiving coded questionnaire forms for surveys to be returned to Dakar for centralized computer analysis. The data will be stored on diskettes to facilitate continued analysis. Computer statistician advisors will assist the DSA to identify equipment specifications, prepare survey forms and input software, install the microcomputers, and train users. Accurate survey monitoring is indispensable to obtain reliable raw data. Therefore, to enhance mobility and data gathering accuracy, forty DSA regional survey monitors will be equipped with mobylettes (less than 125 cc in size) over the life of the project. The project will also finance the purchase of computer equipment and adequate survey and office supplies and provide for limited repair, but not construction, of office space to accommodate computer operations.

PROAG 685-0269 ANNEX I
AC. DE SUB. 685-0269 ANNEXE I p. 16

Le volet statistiques agricoles du projet appuiera une cellule de la DSA pour en faire un service efficace permettant d'obtenir des statistiques fiables et opportunes concernant les superficies cultivées, la production agricole et les facteurs de production utilisés par l'Etat et le privé. Le programme prioritaire de collecte de données permettra également au personnel du projet de disposer des informations nécessaires pour évaluer les progrès de la privatisation de la fourniture d'intrants agricoles au cours des premières années du projet.

Le projet fournira au besoin un conseiller à long-terme (trente mois) et des experts statisticiens à court-terme pour aider à l'élaboration des enquêtes, à la formation des recenseurs, au suivi des enquêtes et à l'analyse des données à la DSA/Dakar. La collecte des données se fera au niveau des centres régionaux de collecte au moyen de questionnaires codés qui seront renvoyés à Dakar pour être analysés par l'ordinateur central. Les données seront stockées sur des disquettes pour en faciliter l'analyse permanente. Les statisticiens informaticien aideront la DSA à identifier les types d'équipement, à élaborer les questionnaires d'enquête et le logiciel, à mettre les ordinateurs en place et à former les utilisateurs. Il est nécessaire de procéder à un suivi rigoureux des enquêtes pour obtenir des données brutes fiables. C'est la raison pour laquelle des mobylettes seront mises à la disposition de quarante agents régionaux de la DSA chargés du suivi des enquêtes. Le projet financera également, l'achat de matériel informatique et de bureau, des enquêtes et prendra en charge de petites réparations; il ne financera pas par contre la construction de locaux destinés à abriter l'ordinateur.

Technical training needs will be met by providing two M.S. level degrees in statistics, as well as specific short courses, workshops and observation tours abroad and in Senegal. In addition to on-the-job trainin, a majority of the twenty-seven months of short-term training will emphasize statistical administration and management. The project will collaborate with FAO, CILSS and other interested donors who plan to support the DSA.

I. Educational Media Campaign

The project will finance an educational mass media program employing a variety of modes to tell the story of improved yields and financial returns obtainable through the use of better seeds, cost effective fertilizers, appropriate equipment and effective crop protection products.

The primary audience for the mass media program is the farmer, both male and female. The mass media program will also influence private sector businessmen and key government officials. Project funds will be programmed for technical assistance, training and production of local media materials involving TV, radio, films, articles, posters and instructional brochures/fliers. Radio, in particular, has been a traditionally effective means of reaching Senegal's population. The project will finance baseline and follow-up communication evaluation studies in order to develop basic consumer and market research data, create small media trial themes, design and pretest pilot program elements and evaluate media program results. The educational media

PROAG 685-0269 ANNEX I
AC. DE SUB. 685-0269 ANNEXE I p. 17

Les besoins de formation technique seront assurés par le financement de deux maîtrises en statistique, de cours spécifiques de courte durée, de séminaires et de voyages d'études à l'étranger et au Sénégal. En plus de la formation sur le tas, l'accent sera mis pendant la plus grande partie des 27 mois de formation à court terme sur la gestion et l'administration des statistiques. Le projet collaborera avec la FAO, le CILSS et les autres donateurs intéressés qui envisagent d'apporter leur soutien à la DSA.

I. Campagne d'information éducative

Le Projet financera un programme éducatif axé sur des informations véhiculées par divers supports fournissant des données sur l'amélioration des rendements et des avantages financiers que l'on peut obtenir grâce à l'utilisation de semences améliorées, d'engrais à des prix avantageux, d'équipement approprié et de produits phytosanitaires efficaces.

La campagne d'information cible particulièrement les cultivateurs (hommes et femmes). Le programme d'information influencera également les opérateurs économiques et les principaux responsables publics. Des fonds de projet seront prévus pour l'assistance technique, la formation et la production de supports médiatiques concernant la télévision, la radio, le cinéma, des articles, des affiches et des brochures éducatives/des dépliants. Habituellement la radio permet de toucher les populations sénégalaises. Le projet financera des études d'évaluation de communication de suivi et de base en vue d'élaborer des données de recherche de base sur les consommateurs et le marché, de mettre au point des thèmes d'essais pour les média, de concevoir et de tester au préalable des éléments de programme pilote et d'évaluer les résultats des programmes d'information.

campaign will be coordinated by the MDR and implemented largely by the private sector. The MDR will involve its various elements including research and extension staff in the development of the primary messages.

Short-term media consultants will advise the MDR on effective publicity campaigns to encourage farmers to use production inputs to improve crop yields per hectare. These consultants will work with local private sector media firms to design and produce audio-visual, broadcast and printed materials that are ethnic-specific and couched in the value system of the target group.

Local private sector market research, media, and advertising firms will be contracted to develop an implementation plan for design and operation of multimedia campaigns that includes preparation of films, radio programs, print media and publicity.

Local private sector market research firms will be contracted to conduct baseline surveys that develop research objectives, design research methodology, analyze results, test hypotheses and draw program recommendations for the mass media program.

The project will support specific orientation travel for media project staff to observe successful agricultural information and communications programs in other countries with experiences relevant to Senegal.

PROAG 685-0269 ANNEX I
AC. DE SUB. 685-0269 ANNEXE I p. 18

La coordination de la campagne d'information éducative sera assurée par le MDR et sa mise en oeuvre sera pour une large part faite par les privés. Divers agents du MDR y contribueront notamment les chercheurs et les agents de vulgarisation en ce qui concerne la conception des principaux messages.

Des experts en communication à court terme conseilleront le MDR en matière de campagnes de publicité afin d'encourager les cultivateurs à utiliser les facteurs de production de manière efficace pour améliorer les rendements agricoles par ha. Ces consultants collaboreront avec les organes de presse privés sur place pour élaborer et produire des supports audiovisuels, de presse écrite et parlée spécifiques à des groupes ethniques donnés et formulés dans le système de valeurs du groupe cible.

Des contrats seront passés avec des sociétés locales privées de recherche de marché, d'information et de publicité pour élaborer un plan d'exécution pour la conception et la mise en oeuvre de campagnes multi-média portant sur la préparation de films, de programmes de radio, d'articles de presse et de programmes de publicité.

Des contrats seront passés avec des sociétés privées locales de recherche de marché pour effectuer des enquêtes de base destinées à fixer des objectifs de recherche, à élaborer une méthodologie de recherche, à analyser les résultats, à tester les hypothèses et à formuler des recommandations pour le programme d'information.

Le projet financera des voyages d'orientation spécifique en faveur de son personnel d'information pour lui permettre d'observer les programmes d'informations agricoles et de communication exécutés avec succès dans d'autres pays dont les expériences sont utiles au Sénégal.

J. Project Beneficiaries

The ultimate beneficiaries of the project will be the 70 percent of Senegal's population which depends on agriculture for its livelihood. These are principally farmers who stand to benefit from production increases and greater income. The immediate beneficiaries are the private traders engaged in input supply and the commercial banks providing credit to the suppliers.

1. The Farmers

Services have been provided to farmers since Independence Unfortunately, crop production has fallen behind population growth and farmers have not improved their ability to manage their farm enterprises.

Revisions of the agricultural policies were announced in 1984. Farmers were granted the legal right to form independant productivity-related organizations (groupement d'intérêt économique). Scaling back of RDAs frees farmers to secure inputs and market production according to their own needs and preferences. Abolition of fixed prices and establisment of a floor price mechanism largely guarantee farmers a market for their products at a remunerative price. Renewed credit flows and increased income, following years of unavailability, will release demand for goods and services farmers need but have been unable to obtain. The media campaign will provide information vital to improving farm management and improved seed will help to increase yields. The overall privatization effort should provide timely, efficient access to goods and services.

PROAG 685-0269 ANNEX I
AC. DE SUB. 685-0269 ANNEXE I p. 19

J. Bénéficiaires du projet

Les ultimes bénéficiaires du Projet sont les 70% de la population sénégalaise qui vivent de l'agriculture. Il s'agit essentiellement des cultivateurs qui gagneraient de l'accroissement de la production et du des revenus. Les bénéficiaires immédiats sont les commerçants engagés dans le secteur de l'approvisionnement en intrants et les banques commerciales accordant des prêts aux fournisseurs.

1. Les cultivateurs

Des services ont été assurés aux cultivateurs depuis l'indépendance. Malheureusement, le rythme de production n'a pas suivi celui de la croissance démographique et les cultivateurs n'ont pas amélioré leur compétence en gestion agricole.

Une révision des politiques agricoles a été annoncée en 1984. Le droit de créer des groupements d'intérêt économique a été accordé aux cultivateurs. Le désengagement des SRDR permet aux cultivateurs d'obtenir des intrants et de vendre leur production en fonction de leurs besoins et de leur préférence. La suppression des prix fixes et la création d'un mécanisme de prix planchers garantissent dans une large mesure un marché à leurs produits à des prix rémunérateurs. Le renouvellement des flux de crédit et l'amélioration des revenus après des années de non-disponibilité de crédit libéreront la demande de biens et services nécessaires qui faisaient défaut aux cultivateurs. La campagne d'information fournira les informations nécessaires à l'amélioration de la gestion des exploitations et les semences améliorées contribueront à accroître les rendements. Les actions en faveur de la privatisation devraient améliorer l'accès aux biens et services.

Senegal's annual per capita income is approximately $450. This figure reflects higher incomes earned in the urban modern sector; rural per capita incomes are considerably lower. Increases in income from this project as a result of increased production and competitive prices are a key benefit.

2. The Private Suppliers and Traders

There exists a vibrant private sector in Senegal. Until recently, the legal and policy context has been unfavorable to the expansion of the Senegalese private sector. The New Agricultural Policy and other policy changes have largely eliminated this constraint. Indeed, while many traders have adopted a "wait-and-see" attitude, numerous private concerns have already initiated exploration of the agricultural market and are establishing new businesses to exploit emerging opportunities.

Senegal's private sector is currently satisfying consumer product demands. The capacity and energy to meet demand for agricultural input and marketing services also exists and will be gradually expanded as the private sector is assured that the GOS will not reenter the market. The credit program will attract the private sector agricultural input investments because lending and reimbursement terms will provide important incentives missing from previous and current credit programs. The media campaign will support private sector marketing efforts and the collection of relevant timely statistics will facilitate planning and decision-making.

PROAG 685-0269 ANNEX I
AC. DE SUB. 685-0269 ANNEXE I p. 20

Le revenu annuel par habitant au Sénégal est de 450 dollars environ. Ce chiffre reflète les revenus élevés obtenus dans le secteur urbain moderne; les revenus par habitant sont beaucoup plus faibles en milieu rural. L'augmentation de revenus découlant du présent projet grâce à l'accroissement de la production et à des prix concurrentiels représente un gain important.

2. Fournisseurs et commerçants privés

Il existe un secteur privé dynamique au Sénégal. Le cadre juridique et politique a été jusqu'ici défavorable au développement du secteur privé sénégalais. La Nouvelle Politique Agricole et d'autres changements de politique ont largement fait disparaître ces contraintes. En vérité, tandis que beaucoup de commerçants adoptent une attitude d'expectative, nombre de sociétés privées ont déjà commencé à étudier le marché agricole et à créer de nouvelles activités pour exploiter de nouvelles possibilités.

Le secteur privé sénégalais satisfait actuellement la demande de produits de consommation. Il existe aussi la capacité et l'élan à satisfaire la demande d'intrants agricoles et de services de commercialisation et ces forces seront progressivement développées si le secteur privé est assuré que le gouvernement du Sénégal ne se réengagera plus dans ce marché. Le programme de crédit attirera les investissements privés dans le secteur des intrants étant donné que les conditions de prêt et de remboursement créeront les incitations qui faisaient défaut dans les programmes de crédit antérieurs et actuels. la campagne d'information appuiera les actions de commercialisation menées par le secteur privé et la collecte en temps voulu de statistiques appropriées facilitera la planification et la prise de décision.

3. The Commercial Banks

The commercial banks have been reluctant to extend credit to the agricultural sector due to Central Bank regulations which restrict credit margins and lead banks to low-risk ventures, a tight cap on credit expansion (the banks, able to make only a restricted number of loans, lend to the safest of ventures), the collapse of ONCAD in 1981 which severely strained bank liquidity, and loan forgiveness of farmer debt four times since 1970. The rate at which the project will provide credit funds under this project, and the exclusion of this credit from expansion limitations has made the banks reconsider their position. Discussions with major banking institutions have confirmed that under these conditions the banks will accept the full risk inherent in lending to agricultural input suppliers.

II. RESPONSIBILITIES OF THE PARTIES:

A. USAID Responsibilities:

USAID will designate a senior agricultural officer in the Agriculture Development Office to be the AID Project Officer. The Project Officer will be assisted by an assistant project officer to be funded by the project. The Project Officers will be responsible for AID approval, guidance and general monitoring of the contracts in accordance with their terms. They will be responsible for advancing project objectives and keeping implementation moving. They will be supported by the Mission Project Committee which may be convened at anytime to examine specific problems.

PROAG 685-0269 ANNEX I
AC. DE SUB. 685-0269 ANNEXE I p. 21

3. Les banques commerciales

Les banques privées hésitent à accorder des crédits au secteur agricole pour les raisons suivantes: le règlement de la Banque Centrale limite les marges sur le crédit et conduit les banques à s'engager dans des activités à faibles risques, le resserrement au maximum de l'expansion du crédit (les banques ne pouvant accorder qu'un nombre limité de prêts, prêtent aux entreprises les plus fiables), la disparition de l'ONCAD en 1981 a gravement limité les liquidités bancaires, et la remise par quatre fois des dettes du monde paysan depuis 1970. Le taux auquel le projet accordera des crédits et l'exclusion de ce crédit des limitations d'expansion ont emmené les banques à réexaminer leur attitude. Des discussions avec les principales institutions bancaires ont confirmé que dans ces conditions les banques accepteront pleinement les risques que comportent les prêts aux fournisseurs d'intrants agricoles.

II RESPONSABILITES DES PARTIES

A. Responsabilités de l'USAID

L'USAID nommera un responsable de haut niveau du Bureau du Développement Agricole comme responsable de projet AID. Le responsable du projet sera secondé par un responsable de projet adjoint financé par le projet. Ces responsables seront chargés de l'approbation par l'AID des directives et du suivi des contrats conformément aux conditions. Ils seront chargés de la réalisation des objectifs et de veiller à l'exécution du projet. Ils bénéficieront de l'assistance du comité du projet de la Mission qui pourrait être convoqué à tout moment pour examiner des problèmes spécifiques.

The Project Officer will arrange for initial commodity procurement, audits and evaluations, as well as undertake the following tasks on behalf of AID:

a. Maintain frequent contact with GOS officials exercising project management functions, as well as maintain communications with the Implementation Advisor/COP, other members of the U.S. Technical Assistance Team and the senior representative of the Citibank that will provide training and fiduciary services.

b. Participate in periodic inspection visits to project sites to assess progress toward achievement of project objectives. The inspection visits will be summarized in trip reports.

c. Analyze and approve various project implementation actions which require prior AID approval.

d. Review documents submitted by GOS to meet the project's Conditions Precedent in cooperation with the USAID Legal Advisor. Monitor the implementation of various actions desired under the project's covenants and conditions.

e. Review and approve the project's annual work plans that define the activities to be accomplished by the parties to the contracts under a distinct timetable.

f. Review the results from various studies to be undertaken by contractors as determined during implementation.

PROAG 685-0269 ANNEX I
AC. DE SUB. 685-0269 ANNEXE I p. 22

Le responsable de projet sera chargé des premiers achats de matériel, audits et évaluations. Le responsable de projet de l'USAID effectuera également les tâches ci-après au nom de l'USAID :

a. Avoir des contacts fréquents avec les responsables du Gouvernement du Sénégal chargés de tâches de gestion de projet, le conseiller à l'exécution/chef d'équipe et les autres membres de l'équipe d'assistance technique, et le représentant de la Citibank qui devront assurer la formation et les services fiduciaires.

b. Participer à des missions d'inspection périodiques sur les sites du projet pour évaluer les réalisations par rapport aux objectifs du projet. Les missions d'inspection feront l'objet de rapports de mission sommaires.

c. Analyser et approuver les diverses mesures visant à l'exécution du projet et pour lesquelles l'approbation préalable de l'AID est nécessaire.

d. Examiner en collaboration avec le Conseiller juridique de l'USAID les documents soumis par l'USAID en vue de la réalisation des conditions préalables du projet. Assurer le suivi de l'exécution des diverses tâches stipulées dans les conventions et conditions.

e. Examiner et approuver les plans de travail annuels du projet décrivant des activités devant être réalisées par les parties contractantes selon un calendrier spécifique.

f. Examiner les résultats des diverses études à mener par les contractants telles qu'elles sont spécifiées au cours de l'exécution.

g. Review detailed quarterly project progress reports prepared by the U.S. technical assistance contractor's Chief of Party, approved by the GOS Project Director, and submitted by the Project to USAID. The original report and two copies of each will be submitted via the GOS Project Director to USAID on a quarterly basis established after contract team arrival on site. The reports will also be distributed by the Project to interested parties and those working with the project.

h. Arrange for and review the periodic audit reports of the project's financial and implementation status as performed by local public accounting firms under direct contract with AID or the project.

i. Review monthly project reimbursement vouchers approved by the GOS Project Director and submitted by the technical services contractors to USAID for reimbursement of official project expenses.

j. Prepare the evaluation scopes of work and draft a project implementation order for technical services (PIO/T) for the evaluation team, as well as participate in the mid-project and end-of-project evaluation by specialists from outside AID.

k. Participate in the annual in-house reviews of the project's major components as well as participate in the joint project reviews with the GOS.

l. Prepare an agenda and chair the periodic USAID project committee meetings as needed to facilitate project implementation.

PROAG 685-0269 ANNEX I
AC. DE SUB. 685-0269 ANNEXE I p. 23

g. Examiner les rapports d'activité trimestriels détaillés préparés par le Chef d'équipe du contractant d'assistance technique et approuvé par le Directeur sénégalais du Projet et soumis à l'USAID par le Projet. Les rapports originaux et deux copies de chaque rapport original seront soumis à l'USAID chaque trimestre aprés avoir été approuvés par le Directeur du Projet après l'arrivée au Sénégal de l'équipe contractante. Les rapports seront distribués par le projet à toutes les parties intéressées et aux agents du projet.

h. Prendre les mesures nécessaires pour examiner les rapports d'audit périodiques sur la situation financière et l'état d'avancement du projet élaborés par les cabinets locaux d'expertise comptable dans le cadre de contrats directs passés avec l'AID ou le projet.

i. Examiner les pièces comptables de remboursement mensuel de projet qui seront approuvées par le Directeur sénégalais du projet et soumises à l'AID par les prestataires de service du projet en vue du remboursement des dépenses officielles de projet.

j. Préparer en collaboration avec le gouvernement du Sénégal les termes de référence de l'évaluation et rédiger un bon d'engagement de fourniture de services techniques (PIO/T) pour l'équipe d'évaluation et participer aux évaluations à mi-parcours et en fin de projet effectuées par des experts indépendants.

k. Participer aux études internes annuelles des principaux volets du projet et participer aux réunions conjointes avec le gouvernement du Sénégal.

l. Préparer un ordre du jour et présider autant que nécessaire les réunions conjointes du comité de projet de l'USAID pour faciliter l'exécution du projet.

m. Arrange for initial vehicle procurement and other services not included under the host country technical assistance or fiduciary management contracts.

B. GOS Responsibilities:

The Ministry of Rural Development will appoint and finance a Project Director and Deputy Director. The Project Director will represent the Project. The GOS Project Director will be responsible for all project activities including assurance that the revolving credit fund is operating in accordance with project objectives.

The Deputy Director will serve as a primary counterpart to the Implementation Advisor/Chief of Party. The Deputy Project Director will assist the GOS Project Director in the coordination of techinical assistance, as well as project activity implementation.

The MDR will also name principal collaborators and support staff to work with each long-term technical assistant specialist. The MDR will negotiate the primary technical assistance contract and supervise the implementation of the MOF-Citibank contract.

The GOS will form an Agricultural Credit Committee composed of the Ministry of Finance, Ministry of Development Rural, Project Staff, USAID staff and representatives of the Senegelese commercial banking system. The Ministry of Finance will appoint a chairman of the commitee and the Ministry of Development Rural will appoint the secretary of the committee.

The GOS will provide air time for the media campaign at no cost to the project and assure payment of per diem and gasoline expenditures following year three of the project.

PROAG 685-0269 ANNEX I
AC. DE SUB. 685-0269 ANNEXE I p. 24

m. Préparer l'achat initial de véhicules et d'autres services non inclus dans l''assistance technique du pays hôte ou les contrats de gestion fiduciaire.

B. Responsabilités du Gouvernement du Sénégal

Un Directeur et un Directeur Adjoint de Projet devront être nommés et financés par le Ministre de Développement Rural. Le Directeur du Projet représentera le projet. Le Directeur du projet sera responsable de toutes les activités de projet et veillera au bon fonctionnement des fonds de crédits renouvelables conformément aux objectifs de projet.

Le Directeur Adjoint de projet sera le principal homologue du Conseiller à l'exécution/chef d'équipe. Le Directeur Adjoint du Projet assistera le Directeur dans la coordination de l'assistance technique ainsi que dans l'exécution des activités du projet.

Le MDR devra également nommer les principaux collaborateurs financer les agents qui travailleront étroitement avec chaque assistant technique à long terme. Le MDR négociera le contrat d'assistance technique et supervisera l'exécution du contrat Ministère des Finances/Citibank.

Le Gouvernement devra mettre en place un comité du Crédit Agricole constitué d'agents des ministères des Finances et du Développement Rural du projet et de l'USAID ainsi que de représentants des banques commerciales sénégalaises. Le représentant du Ministère des Finances assumera la présidence du comité et le MDR nommera le secrétaire du comité.

Le Gouvernement fournira gratuitement au projet le temps d'antenne pour la campagne d'information et prendra en charge le paiement du per diem et des dépenses de carburant après la troisième phase du projet.

C. US Technical Assistance Contractor Responsibilities

Both the technical assistance contractors will work under the supervison of the GOS Project Director. Both the technical assistance contractor and the fiduciary bank contractor will provide necessary inputs and actions required for implementation as described in their host country contracts with the GOS. The fiduciary bank, Citibank, will work in close coordination with the Contract Coordinator designated by the Ministry of Finance.

Both contractors will provide all of their respective technical assistance personnel; arrange all training, provide for procurement of specified project commodities, make payments for any per diems for GOS personnel and recurrent costs to be made from APS funds; and contract for or provide staff to carry out planned and ad hoc studies. U.S. technical asssistance staff will be located in project office space to be rented by the project to facilitate internal project administration and coordination.

The Chief of Party of the U.S. technical assistance team will have primary responsibility for assuring the progress of this project on behalf of the U.S. technical assistance contractor. The Chief of Party will integrate and advance the implementation of the project's components as summarized in the following:

a. Meet regularly with the GOS project director and USAID project officer, with other members of the USAID, other donor community and team members and representatives, as well as with the senior representative of the Citibank that will provide training and fiduciary services.

PROAG 685-0269 ANNEX I
AC. DE SUB. 685-0269 ANNEXE I p. 25

C. Responsabilités du contractant américain

Les contractants travailleront sous la supervision du Directeur sénégalais du projet. Le contractant d'assistance technique et la Citibank fourniront les intrants nécessaires et prendront les mesures appropriées pour l'exécution stipulées dans leurs contrats. La Citibank travaillera en étroite collaboration avec le coordinateur des Contrats nommé par le ministère des Finances.

Ces deux derniers fourniront chacun en ce qui le concerne le personnel d'assistance technique nécessaire; ils organiseront toute la formation, s'occuperont des achats de certains biens de projet, effectueront le paiement de per diem aux agents du gouvernement du Sénégal et des charges récurrentes à imputer aux fonds du projet; ils passeront des marchés ou fourniront le personnel chargé de faire des études programmées ou ad hoc. Le personnel de l'assistance technique américaine occupera des bureaux loués par le projet pour faciliter l'administration et la coordination du projet.

Le Chef d'équipe de l'assistance technique américaine aura essentiellement pour tâche de veiller à l'état d'avancement du projet au nom du contractant américain. Il intégrérera et exécutera les volets du projet de la manière suivante:

a. Rencontrer régulièrement le directeur de projet du gouvernement du Sénégal, les autres membres de l'USAID, les autres donateurs et membres de l'équipe ainsi que le principal représentant de la Citibank chargé de la formation et des services fiduciaires.

b. Participate in periodic inspection visits to project sites to assess progress in the field toward achievement of project objectives, as well as with GOS privatization policy implementation. The inspection visits will be summarized and distributed in written trip reports prepared by the chief of party in collaboration with project staff.

c. Prepare project documents for various project implementation actions which require prior AID approval to be submitted to GOS and USAID for analysis. The Chief of Party will assure that the project's activities are a part of the project program as defined in the project's annual work plans for U.S. technical assistance and in the Host Country contracts funded under the project.

d. Assist with the determinaton that the implementation of various actions desired are acceptable under the project's covenants and conditionalites.

e. Formulate with the GOS project director the project's annual work plans that define the activities to be carried out by the respective parties under a distinct timetable.

f. Review the results from various focused studies to be undertaken by the contractors.

g. Prepare detailed quarterly project progress reports for approval by the GOS Project Director that the Project will submit to USAID and to the GOS. The GOS Project Director will distribute the quarterly and annual reports to interested parties and project affiliated organinzations in a timely manner with assistance from the US Chief of Party. The timing of the quarterly and annual report will be established after the arrival in Dakar of the US technical assistance contract team.

PROAG 685-0269 ANNEX I
AC. DE SUB. 685-0269 ANNEXE I p. 26

b. Prendre part aux missions d'inspection sur le terrain pour évaluer l'état d'avancement par rapport aux objectifs du projet ainsi qu'à l'exécution de la politique de privatisation du gouvernement du Sénégal. Les missions d'inspection devront faire l'objet de rapports de mission sommaires préparés par le chef d'équipe en collaboration avec le personnel du projet.

c. Préparer des documents de projet relatifs aux diverses activités de projet pour lesquelles l'approbation préalable de l'AID est nécessaire avant d'être envoyés au Gouvernement du Sénégal et à l'USAID pour analyse. Le Chef d'équipe veillera à ce que les activités du projet s'insèrent dans le cadre du programme du projet comme défini dans les plans d'exécution annuels de l'assistance technique américaine et dans les contrats du pays hôte financés par le projet.

d. Aider à déterminer que l'exécution des diverses actions souhaitées sont acceptables dans le cadre des conventions et conditions du projet.

e. Elaborer en collaboration avec le directeur de projet du gouvernement du Sénégal des plans de travail annuels du projet déterminant les activités à effectuer par les parties concernées selon un calendrier distinct.

f. Examiner les résultats des diverses études spécifiques devant être entreprises par les contractants.

g. Préparer des rapports d'activité trimestrielles d'activité de projet pour l'approbation du Directeur sénégalais du Projet pour soumission au Gouvernement du Sénégal et à l'USAID. le Directeur du projet procédera grâce à l'assistance du chef d'équipe à la diffusion en temps opportun des rapports trimestriels et annuels aux parties intéressées et aux organisations en rapport avec le projet. Le calendrier des rapports sera arrêté après l'arrivée à Dakar de l'équipe d'assistance technique.

h. Review the annual and periodic audit reports of the project's financial and implementation status as performed by local public accounting firms under direct contract with AID.

i. Prepare and submit monthly project reimbursement vouchers to the GOS which will then be passed to AID for reimbursement of official project expenses.

j. Collaborate with technical specialists conducting the mid-project and end-of-project evaluation.

k. Participate in the periodic GOS-USAID project committee meetings as needed to facilitate project implementation assessment.

III. CONTRACTING AND IMPLEMENTATION PLAN

A. Technical Assistance Contract

Project technical assistance, training, commodity procurement and media campaign financing inputs will be provided under one host country contract between the Ministry of Rural Development and a private U.S. organization, university, or consortium of institutions. The contract will be competitively bid in accordance with AID Handbook 11 procedures.

B. Credit Revolving Fund Contract

A host country contract between the GOS Ministry of Economy and Finance (MOF) and the in-country branch of Citibank, an American bank, will provide for Citibank to act as the Government's fiduciary agent for the disbursement of the project's revolving credit funds and provision of technical assistance and consulting services to be specified.

h. Examiner les rapports d'audit annuels et périodiques de la situation financière et de l'état d'avancement du projet préparés par les cabinets locaux d'expertise comptable ayant passé un contrat direct avec l'USAID.

i. Soumettre au Gouvernement du Sénégal les pièces justificatives concernant les remboursements mensuels du projet pour être ensuite transmises à l'USAID pour le remboursement des dépenses officielles de projet.

j. Collaborer avec des experts indépendants chargés des évaluations à mi-parcours et de fin de projet.

k. Participer aux réunions périodiques du comité de gestion GOS/USAID autant qu'il sera jugé nécessaire pour faciliter l'évaluation de l'exécution de projet.

III PLAN D'EXECUTION

A. Contrat d'assistance technique

L'assistance technique, la formation, l'achat des biens du projet et les contributions pour le financement de la campagne d'information seront assurés dans le cadre d'un contrat du pays hôte passé entre le MDR et une institution privée, une université ou un groupe d'institutions des Etats-Unis. Le contrat fera l'objet d'un appel à la concurrence lancé conformément aux procédures du Manuel 11 de l'AID.

B. Contrat de gestion du fonds renouvelable

Un contrat du pays hôte passé entre le Ministère de l'Economie et des Finances et l'agence locale de la Citibank permettra à la Citibank de servir d'agent fiduciaire du Gouvernement pour le déboursement du crédit renouvelable du projet et la fourniture d'assistance technique et de services de consultation qui devant être déterminés.

IV. MONITORING AND EVALUATION PLAN

A. Monitoring

The USAID Project Officer will carry out specific tasks described in the Implementation Plan and will monitor overall project progress. As noted in the condition precedent to first disbursement, the Ministry of Rural Development and AID will agree to a detailed monitoring plan that will be reviewed and revised annually to track the privatization and credit program as well as to ensure that the project is reaching it's intended beneficiaries.

B. Work Plans

Following arrival on site, an initial annual monitoring and work plan will be developed by Senegalese and contractor staff and approved by the USAID. USAID, the GOS, the US Contractors and the AID Project Officer will use the annual monitoring and work plan as a basis to measure project progress in scuch areas as the oberall amounts of funds lent, loan recipients, ultimate beneficiaries and the evolving seed industry. The monitoring and work plans will be reviewed and modified on an as-needed basis but at least every twelve months.

C. Site Visits

The Project Officer will visit project activity sites on no less than a quarterly basis. These sites will include the ISRA research stations and demonstration plots, DPCS control and certification facilities and agricultural statistics offices in the various regions. Visits should also be arranged with private sector suppliers and marketers and banks participating in the credit program, especially outside of Dakar.

PROAG 685-0269 ANNEX I
AC. DE SUB. 685-0269 ANNEXE I p. 28

IV. SUIVI ET PLAN D'EVALUATION

A. Suivi

Le responsable USAID du projet exécutera les tâches spécifiques décrites dans le plan d'exécution et assurera le suivi de l'état d'avancement du projet. Ainsi qu'il est mentionné dans la condition préalable au premier déboursement, les Ministère du Développement Rural et l'USAID conviendront d'un plan de suivi détaillé qui sera étudié et révisé annuellement en vue de suivre l'évolution du programme de privatisation et de crédit et s'assurer que le projet touche les bénéficiaires visés.

B. Plans de travail

Dès leur arrivé sur le site du projet, un premier plan de travail annuel sera établi par le personnel Sénégalais et le personnel du Contractant pour être approuvé par l'USAID. L'USAID, le Gouvernement du Sénégal, les Contractants américains et le responsable du projet utiliseront le plan de travail annuel comme base pour mesurer les réalisations du projet. Ces plans seront revus et modifiés chaque fois que cela sera nécessaire mais au moins tous les ans.

C. Mission d'inspection sur le terrain

Le responsable de projet effectuera au moins une fois par trimestre une mission d'inspection des travaux de terrain. Les missions concernent les stations de recherche et les parcelles de démonstrations de l'ISRA les services de contrôle et de certification de la DPCS et les services régionaux de statistiques agricoles. Les missions devront être convenues avec les fournisseurs privés, les opérateurs économiques et les banques participant au programme de prêt, notamment en dehors de Dakar.

D. Project Committee Meetings

The USAID maintains an active system of Project Committees (PC). The PC is composed of representatives from key Mission offices and meets at least two times per year to review project progress and objectives. The PC may be convened at anytime to discuss specific implementation problems, proposed modifications, plans for evaluation, etc. The USAID PC provides the project officer with valuable, multi-disciplinary support.

E. Joint GOS-USAID-Project Reviews

The joint review is held for each major Mission project. The joint review brings together the USAID Mission Director, a Senior GOS official and their key staff and is usually held at the project site. Joint reviews examine progress made towards achieving project purpose and whether planned activities are likely to produce the intended impact. Project assumptions are also reviewed. USAID experience with the joint review system has shown it to be a very useful exercise for reaffirming that the USAID and GOS are still managing for the same objective and in removing obstacles that could not be otherwise resolved.

F. Audits

This project provides for a rigorous and continuing audit process. Audits of the credit fund will be carried out by private accounting firms. Audits of other project activities will also be carried out by such firms.

PROAG 685-0269 ANNEX I
AC. DE SUB. 685-0269 ANNEXE I p. 29

D. Réunions du comité de projet

La Mission de l'USAID dispose d'un système efficace de comités de projets. Ce comité est constitué de représentants des principaux services de la Mission et se réunit deux fois par an au moins pour passer en revue l'état d'avancement des projets ainsi que la réalisation des objectifs qui leur sont assignés. Il peut être convoqué à tout moment pour examiner des problèmes spécifiques d'exécution, des modifications proposés, des plans d'évaluation, etc. Le responsable de projet bénéficie de l'appui précieux que la Mission de l'USAID leur apporte dans plusieurs domaines.

E. Réunions conjointes

Une réunion conjointe est organisée pour chaque important projet de la Mission de l'USAID. La réunion conjointe regroupe le Directeur de la Mission de l'USAID, un haut responsable du Gouvernement du Sénégal et leurs principaux collaborateurs. Elle a généralement lieu au site de projet. Les réunions conjointes sont consacrés à l'examen des résultats obtenus par rapport aux objectifs du projet, et à la question de savoir si les activités planifiées sont susceptibles de produire l'impact recherché. Les hypothèses de projet sont également discutées. L'expérience de la Mission en matière de réunions conjointes a établi qu'il s'agit d'un système très utile pour réaffirmer que l'USAID et le Gouvernement poursuivent toujours les mêmes objectifs et pour lever les obstacles qui ne pourraient pas autrement être surmontés.

F. Audits

Le présent projet prévoit une procédure rigoureuse et continue d'audits. Des cabinets privés d'expertise comptable effectueront les audits du fonds de crédit ainsi que ceux des autres activités du projet.

V. EVALUATIONS

A. Evaluation Plan

Annual official evaluations are planned over the life of the project. The first is projected for January 1988, just 12 months after the start-up of initial project activities and 10 months after the arrival of the technical assistance team.

The special mid-project annual evaluation is scheduled for the end of the third year, estimated for January 1990. The special end-of-project annual evaluation is planned for June 1991, approximately four and one half years after project start-up. The end-of-project evaluation will assess the needs of the GOS to continue the implementation of the NAP privatization program.

B. Special Mid-Project Annual evaluation:

All technicians will have been in place and project procured equipment and supplies in operation for a sufficient duration to permit an assessment of whether project implementation will likely result in the achievement of purpose. The mid-project evaluation will make initial judgements on the realism of the proejct implementation timetable and the adequacy of project resources needed to achieve the project's purpose. The mid-project evaluation recommendations will facilitate project design modifications, if needed, and provide sufficient time for any modifications to produce results before the end of project. Exmination to determine if the project's several interdependent components are achieving balanced progress and that project assumptions remain valid will be key elements of the evaluation.

PROAG 685-0269 ANNEX I
AC. DE SUB. 685-0269 ANNEXE I p. 30

V. EVALUATIONS

A. Calendrier d'évaluation

Des évaluations annuelles formelles sont prévues pendant la durée du projet. La première est prévue en janvier 1988, précisément 12 mois après le démarrage des premières activités du projet et 10 mois après l'arrivèe de l'équipe d'assistance technique.

L'évaluation annuelle spéciale à mi-parcours est prévue pour la fin de la troisème année, vers janvier 1990. L'évaluation annuelle spéciale de fin de projet est prévue pour juin 1991, presque quatre ans et demi après le démarrage du projet. L'évaluation annuelle de fin de project déterminera les besoins du Gouvernement du Sénégal de poursuivre l'exécution du programme de privatisation de la Nouvelle Politique Agricole.

B. Evaluation annuelle à mi-parcours

Tous les techniciens devront être en place de même que le matériel et l'équipement achetés par le projet mis en service pendant une période suffisamment longue pour permettre de dire si l'exécution du projet pourrait mener ou nom à la réalisation des objectifs du projet. Les recommandations de l'évaluation à mi-parcours pourront au besoin faciliter le changement de conception et cela donnera suffisamment de temps pour que les résultats des changements puissent être perceptibles avant l'achèvement du projet. Les principaux élèments de l'évaluation consistent à dire si les nombreux volets interdépendants du projet enregistrent des progrès satisfaisants et que les hypothèses du projet demeurent valables.

The Evaluation Team will carefully assess actual progress and attitudinal trends in the private sector's assumption of previously public sector agricultural functions. Conversely, the success of GOS efforts to stimulate engagement of the private sector,as well as the record of the GOS to "stay the course" on NAP reform will be analyzed. The operational and regulatory changes desired by GOS organizations as defined under the project's conditions precedent will be assessed.

C. Special End-of-project Annual Evaluation

The special end-of-project annual evaluation will measure the project's goal, purpose, inputs and outputs achievement according to the targets set forth in the logical framework and will provide the GOS and AID with valuable data and information on how to chart future privatization policies. Likewise, AID will assess the lessons learned, be they positive or negative, for the design of other privatization projects.

D. General Annual Evaluation Methodology

The annual evaluations will be conducted in close collaboration with appropriate senior GOS officials. The project's Senegalese and contract management staff will participate to the fullest extent possible. The annual evaluations will draw upon the numerous project assessments, audits and activity reports completed during the project. The annual evaluation teams will interview project staff, farmers, businessmen, traders and other donor agency representatives, AID staff and GOS officials to assess the impact of the project.

PROAG 685-0269 ANNEX I
AC. DE SUB. 685-0269 ANNEXE I p. 31

L'équipe d'évaluation annuelle se penchera attentivement sur les résultats réels et sur le comportement du secteur par rapport aux activités précedemment dévolues au secteur public. La réussite des actions du Gouvernement du Sénégal en vue de stimuler l'engagement du secteur privé sera analysée. Les changements fonctionnels et règlementaires souhaités par les services du gouvernement du Sénégal tels que définis dans les conditions préalables du projet devront être évalués.

C. Evaluation annuelle spéciale de fin de projet

L'évaluation annuelle spéciale de fin de projet mesurera les buts, objectifs, intrants et extrants du projet en fonction des objectifs énoncés dans le cadre logique et fournira au Gouvernement du Sénégal et à l'AID des données et des informations utiles sur la manière de conduire les futures politiques de privatisation. De même, l'AID évaluera les enseignements positifs ou négatifs tirés du projet en vue de l'élaboration d'autres projets de privatisation.

D. Méthodologie générale d'évaluation annuelle

Les évaluations annuelles seront effectuées en étroite collaboration avec les hauts responsables compétents du Gouvernement du Sénégal. Le personnel contractuel du projet et le personnel d'encadrement sénégalais devront dans la mesure du possible participer à l'évaluation bien que ne faisant pas partie de l'équipe d'évaluation. Les évaluations annuelles devront s'appuyer sur les divers évaluations, audits et rapports d'activité réalisés au cours de l'exécution du projet. Les équipes d'évaluation interrogeront les agents du projet, les cultivateurs, les opérateurs économiques et les représentants des organismes donateurs, les agents de l'USAID et les responsables du gouvernement du Sénégal pour évaluer

VI. FINANCING METHODS

Project funding will be disbursed in accordance with the regulations of the Grantee and US, and the requirement of full accountability. Specific procedures to be followed will be agreed upon by AID and the Grantee and described in the first Project Implementation Letter (PIL).

VII. FINANCIAL PLAN

All inputs, other than those to be provided by AID prior to the contractor's arrival and AID managed audits and evaluations, will be included in one host country technical assistance contract with a U.S. firm or university following AID's competitive contracting rules and one sole source procurement host country contract with Citibank to manage the revolving credit fund.

Since all technical assistance inputs will be provided by one U.S. contractor, his monthly invoices will provide, in one document, a continuing and effective system of monitoring expenditures. Contractor quarterly progress reports should include detailed information about all aspects of the project, including progress against budgets and work plans. The Citibank will provide a record of credit fund management on a monthly basis. The US Technical Assistance Host Country Contractor's Chief of Party, his administrator and accountant should meet with the USAID controller during the first weeks on site to ensure that their records, reports and financial control systems are complete and satisfactory. Since the project includes some unspecified months of technical assistance, the contractor can bring out specialized help, if needed, to set up the project's financial management system.

PROAG 685-0269 ANNEX I
AC. DE SUB. 685-0269 ANNEXE I p. 32

VI. MODES DE FINANCEMENT

Les financements du projet seront déboursés conformément aux réglements du Bénéficiaire et du Gouvernement des Etats-Unis et aux règles d'une bonne comptabilité. Les procédures précises à suivre seront convenues par l'A.I.D. et le Bénéficiaire telles que définies dans la première Lettre d'Exécution du projet.

VII. PLAN FINANCIER

Tous les intrants, autres que ceux devant être fournis par l'AID avant l'arrivée du contractant ainsi que les audits et les évaluations réalisés par l'AID seront inclus dans un contrat d'assistance technique du pays hôte passé avec une université ou une société américaine conformément aux procédures d'appels à la concurrence de l'AID et au contrat exclusif d'achat du pays hôte passé avec la Citibank pour gérer le fonds de crédit renouvelable.

Etant donné que tous les intrants d'assistance technique seront fournis par un contractant américain, les factures mensuelles fournies par ce dernier présenteront dans un document unique un système continu et efficace de suivi des dépenses. Les rapports d'activité trimestriels du contractant devront inclure des informations détaillées sur tous les aspects du projet,notamment les résultats obtenus par rapport aux budgets et aux plans de travail. La Citibank soumettra un état mensuel de gestion du fonds de crédit. Le chef d'équipe,le comptable ainsi que l'administrateur du contractant américain de l'assistance technique, devront rencontrer le contrôleur financier de l'USAID au cours de leurs premières semaines au Sénégal pour s'assurer que leurs documents et systèmes de gestion financière sont complets et fonctionnent de manière satisfaisante. Etant donné que le projet inclut des mois non spécifiés d'assistance technique, le contractant peut, au besoin, fournir une assistance spécialisée pour mettre en place un

The U.S. Technical Assistance Host Country Contractor will be reimbursed monthly by USAID based on GOS approved documentation with supporting documents which are accompanied with AID Form 1034 voucher submission form. Citibank will be reimbursed by USAID for host country contract management costs under its host country contract based on GOS approved documentation with supporting documents which are accompanied with AID Form 1034 voucher submission form. Due to the nature of this project, funds are reserved for periodic project audits (8 months) and credit fund audits (15 months) over the life of project.

PROAG 685-0269 ANNEX I
AC. DE SUB. 685-0269 ANNEXE I p. 33

Le contractant américain de l'assistance technique au pays hôte sera remboursé tous les mois par l'USAID sur la base des documents approuvés par le Gouvernement du Sénégal avec les pièces justificatives jointes au formulaire de soumission de pièces de payement no 1034 de l'AID. L'USAID remboursera à la Citibank les coûts de gestion dans le cadre du contrat du pays hôte sur la base des documents approuvés par le Gouvernement du Sénégal avec les pièces justificatives jointes au formulaire de soumission de pièces de payement no 1034 de l'AID. Etant donné la nature du projet, des fonds sont dégagés pendant la durée du projet pour les audits périodiques de projet (8 mois) et pour les audits du fonds de crédit (15 mois).

0171V

ANNEX II

ILLUSTRATIVE PROJECT BUDGET

BUDGET DU PROJET DONNE A TITRE INDICATIF

TABLE OF CONTENTS	PAGE	TABLE DES MATIERES
PROJECT BUDGET SUMMARY	2	BUDGET DU PROJET DONNE A TITRE INDICATIF
A. TABLE I U.S. Contributions and GOS Contributions	2	A. TABLEAU I Contributions de l'USAID et Gouvernement du Sénégal
B. TABLE II U.S. Contributions & GOS Contributions	3	B. TABLEAU II Contributions de l'USAID et du Gouvernement du Sénégal
C. Budget Notes	4	C. Notes sur le Budget
1. Indemnities:	4	1. Indemnités
2. Training:	4	2. Formation
3. In-country Travel	5	3. Déplacements à l'intérieur du Pays
4. Commodities	5	4. Biens d'Equipement
5. Media Campaign	5	5. Campagne d'Information
6. POL and Repairs	5	6. Lubrifiants et réparations
7. Evaluations	5	7. Evaluations
8. Audits	6	8. Audits

ILLUSTRATIVE PROJECT BUDGET - ANNEX II
BUDGET INDICATIF DU PROJET - ANNEXE II p.2

ANNEX II
ILLUSTRATIVE PROJECT BUDGET

PROJECT BUDGET SUMMARY

A. The life-of-project budget outlined in Table 1 is illustrative and changes may be made to the plan by representatives of the Parties, named in the text of the Agreement, without formal amendment to the Agreement, if such changes do not cause (1) the US contribution through AID to exceed the amount specified in the text of the Agreement, or (2) the GOS contribution to be less than the amount specified in the text of the Agreement.

B. Future AID funding, not to exceed $11,000,000 is subject to the availability of funds to AID for this purpose and to the mutual agreement of the Parties, at that time to proceed.

A. TABLE I

U.S. Contributions	$ 000
Technical Assistance	4,570
Training	920
Commodities	1,887
Project Administration	963
Media campaign	500
Credit Revolving Fund	9,650
Evaluation and Audits	510
Contingency/Inflation	1,000
	20,000

GOS Contributions (In FCFA 000)

Salaries	1,470
Operating expenses	182
Media air time	425
	2,077

ILLUSTRATIVE PROJECT BUDGET - ANNEX II
BUDGET INDICATIF DU PROJET - ANNEXE II p.2

ANNEX II
BUDGET DU PROJET DONNE A TITRE INDICATIF

BUDGET DU PROJET

A. Le budget nécessaire pour la durée du projet est présenté à titre indicatif au Tabelau I. Des modifications pourraient y être apportées par les représentants des Parties dont les noms sont mentionnés dans l'accord, sans amendement formel de ce dernier, si de tels changements n'entraînent pas(1) la fourniture par l'AID d'une contribution américaine supérieure au montant speécifié dans l'Accord, ou (2) la réduction de la contribution du GRS telle que stipulée dans l'Accord.

B. Le financement futur de l'AID qui ne dépassera pas 11.000.000 dollars sera effectué sous réserve de la disponibilité de fonds de l'AID à cet effet et de l'accord conjoint des deux parties au moment de poursuivre.

A. TABLEAU I

Contribution USAID pour la durée du projet (En milliers de dollars)	
Assistance Technique	4 570
Formation	920
Biens d'équipement	1 887
Administration du Projet	963
Campagne d'information	500
Credit Renouvelable	9 650
Evaluation et Audits	510
Imprévus et inflation	1 000
Total	20 000

Contribution du Sénégal pour la durée du Projet (En milliers de FCFA)	
Salaires	1 470
Dépenses de fonctionnement	182
Temps d'antenne	425
Total	2 077

ILLUSTRATIVE PROJECT BUDGET - ANNEX II
BUDGET INDICATIF DU PROJET - ANNEXE II p.3

ILLUSTRATIVE PROJECT BUDGET - ANNEX II
BUDGET INDICATIF DU PROJET - ANNEXE II p.3

B. TABLE II

	U.S. Contributions in $ 000		
	Fiscal 1987	Future Years	Project Total
Technical Assistance	2,000	2,570	4,570
Training:			
Long-term	200	250	450
Short-term	100	370	470
Commodities	600	1,287	1,887
Project Administration	300	663	963
Media campaign	100	400	500
Credit Revolving Fund	5,500	4,150	9,650
Evaluation and Audits	200	310	510
Contingency/Inflation	-0-	1,000	1,000
	9,000	11,000	20,000

	GOS Contributions FCFA 000		
	Fiscal 1987	Future Years	Project Total
Salaries	300	1,170	1,470
Operating expenses	30	152	182
Media air time	80	345	425
Total	410	1,667	2,077

B. TABLEAU II

	Contribution de l'USAID (En milliers de dollars)		
	Année 1987	Tranches ultérieures	Total
Assistance Technique	2 000	2 570	4 570
Formation			
Longue durée	200	250	450
Courte durée	100	370	470
Biens d'équipement	600	1 287	1 887
Administration du Projet	300	663	963
Campagne d'information	100	400	500
Crédit Renouvelable	5 500	4 150	9 650
Evaluation et Audits	200	310	510
Imprévus et inflation	-0-	1 000	1 000
Total	9 000	11 000	20 000

	Contribution du Sénégal (en milliers de FCFA)		
	Année 1987	Tranches ultérieures	Total
Salaires	300	1 170	1 470
Dépenses de fonctionnement	30	152	182
Temps d'antenne	80	345	425
Total	410	1 667	2 077

C. Budget Notes

1. Indemnities:

Payment of any project financed indemnities will be in accordance with the USAID Indemnity Policy in effect at the time.

2. Training:

(a) Long-term academic training is based on 24 months at a U.S. university ($50,000 total per participant) at $1,800/month plus six months English language training in U.S. and Senegal (average $800 per month), plus airfare to the training site and return.

(b) Short-term specialized training in Senegal, U.S. or third countries in subjects related to input supply, seed sector techniques, media, statistics, banking or privatization estimated at an average of $5,000 per month. Short-term training includes observation tours.

3. In-country travel

The project will pay for per diem, disbursed by the technical assistance contractor, for project staff who travel in Senegal on project business in accordance with the USAID indemnity policy for the first three years of the project. Thereafter any per diems for non-contractor staff will be financed by the GOS.

ILLUSTRATIVE PROJECT BUDGET - ANNEX II
BUDGET INDICATIF DU PROJET - ANNEXE II p.4

C. Notes sur le budget

1. Indemnités

Les indemnités financées par le projet seront payées conformément au régime indemnitaire de l'USAID en vigueur au cours de la période en question.

2. Formation

(a) La formation universitaire à long terme est de 24 mois dans une université américaine (50.000 dollars au total par participant) à 1.800 dollars/mois plus une formation en anglais aux Etats Unis et au Sénégal (environ 800 dollars par mois), plus un billet d'avion aller et retour.

(b) Le coût de la formation spécialisée de courte durée au Sénégal, aux Etats Unis ou en pays tiers (court terme) dans des domaines liés à l'approvisionnement en intrants, aux techniques du secteur semencier, aux médias, aux statistiques, aux activités bancaires ou à la privatisation est estimé â 5 000 dollars par mois. La formation à court terme comporte des voyages d'étude.

3. Déplacements à l'intérieur du pays :

Le projet paiera des per diem aux agents du projet se déplaçant à l'intérieur du Sénégal pour raisons de Service. Ces per diem déboursés par le contractant de l'assistance technique seront payés pendant les trois premières années du projet, conformément au régime indemnitaire de l'USAID. Le Governement du Sénégal prendra en charge par la suite le payement des per diem des agents autres que ceux du contractant.

ILLUSTRATIVE PROJECT BUDGET - ANNEX II
BUDGET INDICATIF DU PROJET - ANNEXE II p.5

4. Commodities

(a) Five vehicles and spare parts for technical assistance personnel and one vehicle and spare parts for project direction initially and four replacement vehicles for the project in fourth year;

(b) three field vehicles initially with two replacements in fourth year;

(c) forty mobylettes with replacement in year three; funds for operating costs and maintenance are included in $1,000 figure.

(d) Office equipment and field equipment.

5. Media Campaign

Amount budgeted to finance publicity campaign preparation. Air time to be contributed by the GOS.

6. POL and Repairs

The project will provide gasoline and repairs for project vehicles for the three years of the project following approval. Gasoline and repair costs for non-TA utilized vehicles will be the responsibility of the GOS after that date.

ILLUSTRATIVE PROJECT BUDGET - ANNEX II
BUDGET INDICATIF DU PROJET - ANNEXE II p.5

4. Biens d'équipement

(a) Au départ cinq véhicules et pièces détachées pour l'assistance technique et un véhicule et pièces détachées pour la direction du projet et quatre véhicules de remplacement au cours de la quatrième année;

(b)Au départ trois véhicules de terrrain et deux de remplacement au cours de la quatrième année;

(c) quarante mobylettes remplacées en 3ème année du projet, les dépenses de fonctionnement et les coûts d'entretien sont compris dans les mille dollars; et

(d) matériel de bureau et équipement de terrain.

5. Campagne d'information

Montant budgétisé pour financer la préparation de la campagne publicitaire. Le temps d'antenne sera financé par le Gouvernement du Sénégal.

6. Lubrifiants et réparations

Le projet assurera l'approvisionnement en carburant et la réparation des véhicules de projet pendant les trois ans qui suivent l'approbation du projet. Les coûts de carburant et de réparation des véhicules utilisés par les agents autres que ceux de l'assistance technique seront pris en charge par le Gouvernement du Sénégal au delâ de cette date.

7. Evaluations

Annual evaluations, including a special mid-project and a special end-of-project annual evaluation will require a total of 13 person months at $10,000/month.

8. Audits

Credit component audits at $20,000 per month or 15 months over life of project. Project audits at $10,000 per month for 8 months over life of project.

ILLUSTRATIVE PROJECT BUDGET - ANNEX II
BUDGET INDICATIF DU PROJET - ANNEXE II p.6

7. Evaluations

Treize personnes-mois à dix mille dollars/mois seront nécessaires pour faire les évaluations annuelles qui incluent l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation de fin du projet.

8. Audits

Audits du volet crédit à vingt mille dollars/mois ou quinze mois pendant la durée du projet. Audits du projet à dix mille doliars/mois ou huit mois pendant la durée du projet.

ANNEX III
PROJECT GRANT STANDARD PROVISIONS
DISPOSITIONS GENERALES DANS LE CADRE D'UN ACCORD

Project Grant Standard

Provisions Annex

Definitions: As used in this Annex, the "Agreement" refers to the Project Grant Agreement to which this Annex is attached and of which this Annex forms a part. Terms used in this Annex have the same meaning or reference as in the Agreement.

Article A: Project Implementation Letters To assist Grantee in the implementation of the Project A.I.D., from time to time, will issue Project Implementation Letters that will furnish additional information about matters stated in this Agreement. The parties may also use jointly agreed-upon Project Implementation Letters to confirm and record their mutual understanding on aspects of the implementation of this Agreement. Project Implementation Letters will not be used to amend the text of the Agreement, but can be used to record revisions or exceptions which are permitted by the Agreement, including the revision of elements of the amplified description of the Project in Annex 1.

Article B: General Covenants

SECTION B.1. Consultation. The Parties will cooperate to assure that the purpose of this Agreement will be accomplished. To this end, the Parties, at the request of either, will exchange views on the progress of the Project, the performance of obligations under this Agreement, the performance of any consultants, contractors or suppliers engaged on the Project, and other matters relating to the Project.

Dispositions Générales

dans le Cadre d'un Accord

Définitions: Tel qu'il est utilisé dans la présente Annexe, le mot "Accord" désigne l'Accord de Subvention pour le Projet auquel est jointe ladite Annexe et dont elle constitue une partie. Les termes utilisés dans cette Annexe ont la même signification et les mêmes références que dans l'Accord.

Article A: Lettres d'exécution du Projet. Pour aider le Bénéficiaire à exécuter le Projet, l'AID fera paraître de temps à autre des lettres d'exécution du Projet donnant de plus amples renseignements sur des questions citées dans l'Accord. Les parties signataires pourront également utiliser des lettres d'exécution de Projet établies d'un commun accord, pour confirmer et consigner par écrit leur accord mutuel sur certains aspects d'exécution du présent Accord. Les lettres d'exécution du Projet ne seront pas utilisées pour modifier le texte de l'Accord, mais pourront servir à prendre acte des révisions ou cas d'exception autorisés par l'Accord, y compris la révision de certaines parties de la description détaillée du Projet telle qu'elle est citée à l'Annexe 1.

Article B: Conventions générales

SECTION B.1 Consultation. Les Parties signataires devront coopérer pour s'assurer que l'objectif de cet Accord sera atteint. A cet effet, elles devront, à la demande de l'une d'elles, procéder à un échange de vues sur l'avancement du Projet, sur l'exécution des obligations conformément à cet Accord, ainsi que sur les travaux accomplis par les Experts-conseils, les contractants ou les fournisseurs participant au Projet et à d'autres activités reliées au même Projet.

SECTION B.2. Execution of Project. The Grantee will:

(a) carry out the Project or cause it to be carried out with due diligence and efficiency, in conformity with sound technical, financial, and management practices, and in conformity with those documents, plans, specifications, contracts, schedules or other arrangements, and with any modifications therein, approved by A.I.D. pursuant to this Agreement; and

(b) provide qualified and experienced management for, and train such staff as may be appropriate for the maintenance and operation of the Project, and, as applicable for continuing activities, cause the Project to be operated and maintained in such manner as to assure the continuing and successful achievement of the purposes of the Project.

SECTION B.3. Utilization of Goods and Services.

(a) Any resources financed under the Grant will, unless otherwise agreed in writing by A.I.D., be devoted to the Project until the completion of the Project, and thereafter will be used so as to further the objectives sought in carrying out the Project.

(b) Goods or services financed under the Grant, except as A.I.D. may otherwise agree in writing, will not be used to promote or assist a foreign aid project or activity associated with or financed by a country not included in Code 935 of the A.I.D. Geographic Code Book as in effect at the time of such use. (See HB 18.)

SECTION B.2 Consultations. Le Bénéficiaire s'engage à:

(a) exécuter le Projet ou veiller à son exécution, avec diligence et efficacité selon les meilleures procédures techniques, financières et administratives et conformément aux documents, plans, cahiers des charges, contrats, calendriers ou autres dispositions (ainsi que les modifications qui y seront apportées) approuvés par l'AID en conformité avec le présent Accord ; et

(b) désigner des cadres de gestion qualifiés et expérimentés et entreprendre la formation de ce personnel en vue d'assurer l'entretien et le fonctionnement du Projet et, selon les besoins, pour la continuation des activités de ce Projet, veiller à ce que cet entretien et ce fonctionnement se fassent de manière à garantir la réalisation continue et avec succès des buts du Projet.

SECTION B.3 Utilisation des biens et services

(a) Toute ressource financée dans le cadre de la Subvention sera consacrée au Projet jusqu'à son achèvement, à moins que l'AID n'en convienne autrement par écrit. Ces ressources seront par la suite utilisées pour renforcer davantage les objectifs visés par la réalisation de ce Projet.

(b) A moins que l'AID n'en convienne autrement par écrit, les biens et services financés par la Subvention ne peuvent servir à promouvoir ou aider un projet d'assistance étrangère ou une activité en rapport avec un pays non inclus au Code géographique No. 935 de l'AID tel qu'il est en vigueur lors de l'utilisation desdits biens et services, ou financée par l'une de ces pays. (Voir Manuel 18).

SECTION B.4. Taxation.

(a) This Agreement and the Grant will be free from any taxation or fees imposed under laws in effect in the territory of the Grantee.

(b) To the extent that (1) any contractor, including any consulting firm, any personnel of such contractor financed under the Grant, and any property or transaction relating to such contracts and (2) any commodity procurement transaction financed under the Grant, are not exempt from identifiable taxes, tariffs, duties or other levies imposed under laws in effect in the territory of the Grantee, the Grantee will, as and to the extent provided in and pursuant to Project Implementation Letters, pay or reimburse the same with funds other than these provided under the Grant.

SECTION B.5. Reports, Records, Inspections, Audit.

The Grantee will:

(a) furnish A.I.D. such information and reports relating to the Project and to this Agreement as A.I.D. may reasonably request;

(b) maintain or cause to be maintained, in accordance with generally accepted accounting principles and practices consistently applied, books and records relating to the Project and to this Agreement, adequate to show, without limitation, the receipt and use of goods and services acquired under the Grant. Such books and records will be audited

SECTION B.4 Imposition

(a) Cet Accord et la Subvention seront exemptés de tous taxes ou droits imposés en vertu de législation en vigueur dans le pays du Bénéficiaire.

(b) Au cas où (1) tout contractant, y compris toute firme d'ingénieurs-conseils, et tout personnel de ce contractant financé dans le cadre de la Subvention, ainsi que les biens ou transactions relatifs à ces contrats et (2) tout achat de biens financés par la Subvention ne seraient pas exonérés de taxes, droits tarifaires ou douaniers et autres impositions établies par la législation en vigueur dans le pays du Bénéficiaire. Ce dernier devra, en vertu et conformément aux lettres d'exécution du Projet, et dans les limites qui y sont prévues, payer ou rembourser lesdites sommes avec des fonds autres que ceux fournis dans le cadre de la Subvention.

SECTION B.5 Rapports, dossiers, inspections, vérifications comptables

Le Bénéficiaire s'engage à:

(a) fournir à l'AID, sur sa demande et dans des limites raisonnables, tous renseignements et rapports relatifs au Projet et au présent Accord;

(b) tenir ou veiller à ce que soient tenus, conformément aux méthodes comptables généralement admises et aux usages uniformément appliqués, des livres de comptes et des dossiers adéquats relatifs au Projet et au présent Accord, donnant sans restrictions tous les détails sur la réception et l'utilisation des biens et services acquis dans le cadre de la Subvention.

regularly, in accordance with generally accepted auditing standards, and maintained for three years after the date of last disbursement by A.I.D.; such books and records will also be adequate to show the nature and extent of solicitations of prospective suppliers of goods and services acquired, the basis of award of contracts and orders, and the overall progress of the Project toward completion; and

(c) afford authorized representatives of a Party the opportunity at all reasonable times to inspect the Project, the utilization of goods and services financed by such Party, and books, records, and other documents relating to the Project and the Grant.

SECTION B.6. Completeness of Information.

The Grantee confirms:

(a) that the facts and circumstances of which it has informed A.I.D., or cause A.I.D. to be informed, in the course of reaching agreement with A.I.D. on the Grant, are accurate and complete, and include all facts and circumstances that might materially affect the Project and the discharge of responsibilities under this Agreement;

(b) that it will inform A.I.D. in timely fashion of any subsequent facts and circumstances that might materially affect, or that it is reasonable to believe might so affect, the Project or the discharge of responsibilities under this Agreement.

Ces livres de comptes et ces dossiers seront vérifiés régulièrement, conformément aux normes de vérifications comptables généralement admises. Ils doivent être conservés pendant trois ans après la date du dernier déboursement par l'AID et devront indiquer la nature et l'importance des appels d'offres lancés aux fournisseurs éventuels des biens et services reçus, la base d'adjudication des contrats et des commandes ainsi que le progrès général réalis vers l'achèvement du Projet; et

(c) permettre aux représentants autorisés de l'autre Partie d'inspecter à tout moment raisonnable, le Projet, l'utilisation des biens et services financés par cette même Partie ainsi que les livres comptables, les dossiers et autres documents relatifs au Projet et à la Subvention.

SECTION B.6 Soumission de renseignements complets.

Le Bénéficiaire confirme:

(a) que les faits et les circonstances dont il a informé l'AID ou a fait en sorte qu'elle le soit, en vue de réaliser un accord avec l'AID sur ladite Subvention, sont exacts et complets et couvrent tous les faits et circonstances qui pourraient sensiblement affecter le Projet et la manière de remplir les responsabilités prévues dans le présent Accord; et

(b) qu'il informera l'AID en temps voulu de tous les faits et circonstances subséquents qui peuvent sensiblement affecter, ou qu'on a lieu de croire qu'ils affecteraient, le Projet ou la manière de remplir les responsabilités prévues dans le présent Accord.

SECTION B.7. Other Payments. Grantee affirms that no payments have been or will be received by any official of the Grantee in connection with the procurement of goods or services financed under the Grant, except fees, taxes, or similar payments legally established in the country of the Grantee.

SECTION B.8. Information and Marking. The Grantee will give appropriate publicity to the Grant and the Project as a program to which the United States has contributed, identify the Project site, and mark goods financed by A.I.D., as described in Project Implementation Letters.

Article C: Procurement Provisions

SECTION C.1. Special Rules.

(a) The source and origin of ocean and air shipping will be deemed to be the ocean vessel's or aircraft's country or registry at the time of shipment.

(b) Premiums for marine insurance placed in the territory of the Grantee will be deemed an eligible Foreign Exchange Cost, if otherwise eligible under Section C.7(a).

(c) Any motor vehicles financed under the Grant will be of United States manufacture, except as A.I.D. may otherwise agree in writing.

(d) Transportation by air, financed under the Grant, of property or persons, will be on carriers holding United States certification, to the extent service by such carriers is available. Details on this requirement will be described in a Project Implementation Letter.

SECTION B.7 Autres paiements. Le Bénéficiaire affirme qu'aucun paiement n'a été ou ne sera reçu par aucun de ses représentants en rapport avec l'acquisition de biens ou de services financés dans le cadre de la Subvention, à l'exception des droits, taxes ou autres paiements similaires légalement en cours dans le pays du Bénéficiaire.

SECTION B.8 Information et marquage des biens. Le Bénéficiaire assurera une publicité appropriée à la Subvention et au Projet en tant que programme auquel les Etats-Unis ont contribué, tel que le décrivent les lettres d'exécution du Projet.

Article C: Dispositions concernant l'acquisition des biens

SECTION C.1 Directives spéciales

(a) La source et l'origine des expéditions aériennes et maritimes seront reputées être le port d'attache du navire ou le pays d'enregistrement de l'avion à la date d'expédition des biens.

(b) Les primes d'assurance maritime souscrite dans le territoire du Bénéficiaire seront considérées "Coûts autorisés en devises étrangères", si elles sont autorisées par la Section C.7 (a).

(c) Tous les véhicules à moteur financés dans le cadre de la Subvention devront être de fabrication américaine, sauf accord contraire de l'AID notifié par écrit.

(d) Le transport aérien, financé au titre de la Subvention, de biens ou de personnes, se fera sur des transporteurs certifiés aux Etats-Unis dans la mesure où lesdits transporteurs peuvent en assurer le service. Les détails de cette disposition seront décrits dans la lettre d'exécution du Projet.

SECTION C.2. Eligibility Date. No goods or services may be financed under the Grant which are procured pursuant to orders or contracts firmly placed or entered into prior to the date of this Agreement, except as the Parties may otherwise agree in writing.

SECTION C.3. Plans, Specifications, and Contracts. In order for there to be mutual agreement on the following matters, and except as the Parties may otherwise agree in writing:

(a) The Grantee will furnish to A.I.D. upon preparation,

(1) any plans, specifications, procurement or construction schedules, contracts, or other documentation relating to goods or services to be financed under the Grant, including documentation relating to the prequalification and selection of contractors and to the solicitation of bids and proposals. Material modifications in such documentation will likewise be furnished A.I.D. on preparation;

(2) such documentation will also be furnished to A.I.D., upon preparation, relating to any goods or services, which, though not financed under the Grant, are deemed by A.I.D. to be of major importance to the Project. Aspects of the Project involving matters under this subsection (a)(2) will be identified in Project Implementation Letters;

(b) Documents related to the prequalification of contractors, and to the solicitation of bids or proposals for goods and services financed under the Grant will be approved by A.I.D. in writing prior to their issuance, and their terms will include United States standards and measurements;

SECTION C.2 Date d'éligibilité au financement. Aucun bien et service ne pourront être financés dans le cadre de la Subvention lorsqu'ils sont acquis par commandes ou contrats fermes passés ou exécutés avant la date du présent Accord, sauf si les deux Parties en conviennent autrement par écrit.

SECTION C.3 Plans, cahiers des charges et contrats. En vue de parvenir à un accord sur les questions suivantes, et sauf si les deux parties en conviennent autrement par écrit:

(a) Le Bénéficiaire devra fournir à l'AID, dès leur préparation:

(1) tous les plans, les cahiers des charges, les calendriers d'acquisition ou de construction, les contrats ou autres documents relatifs aux biens ou services devant être financés dans le cadre de la Subvention, y compris les documents concernant la pré-qualification et la sélection des contractants, les appels d'offres et les soumssions proposées. Les modifications importantes apportées à ces documents seront également soumises à l'AID dès leur préparation; et

(2) seront aussi soumis à l'AID dès leur préparation, tous les documents relatifs à tous les biens et services qui, bien que non financés dans le cadre de la Subvention, sont considérés par l'AID comme ayant une grande importance pour le Projet. Les aspects du Projet portant sur des questions traitées au paragraphe (a) (2) seront précisés dans les lettres d'exécution du Projet.

(b) Les documents relatifs à la pré-qualification des contractants et aux appels d'offres ou soumissions pour les biens et services financés dans le cadre de la Subvention devront être approuvés par écrit par l'AID avant leur émission, et devront tenir compte, entre autres, des normes et mesures appliquées aux Etats-Unis.

(c) Contracts and contractors financed under the Grant for engineering and other professional services, for construction services, and for such other services, equipment or materials as may be specified in Project Implementation Letters, will be approved by A.I.D. in writing prior to execution of the contract. Material modifications in such contracts will also be approved in writing by A.I.D. prior to execution; and

(d) Consulting firms used by the Grantee for the Project but not financed under the Grant, the scope of their services and such of their personnel assigned to the Project as A.I.D. may specify, and construction contractors used by the Grantee for the Project but not financed under the Grant, shall be acceptable to A.I.D.

SECTION C.4 Reasonable Price. No more than reasonable prices will be paid for any goods or services financed, in whole or in part, under the Grant. Such items will be procured on a fair and, to the maximum extent practicable, on a competitive basis.

SECTION C.5 Notification to Potential Suppliers. To permit all United States firms to have the opportunity to participate in furnishing goods and services to be financed under the Grant, the Grantee will furnish A.I.D. such information with regard thereto, and at such times, as A.I.D. may request in Project Implementation Letters.

(c) Les contrats et les contractants financés dans le cadre de la Subvention pour des travaux d'ingénierie et autres services professionnels, ainsi que pour la construction ou autres services et pour la fourniture d'équipement ou de matériel selon les indications données dans les lettres d'exécution du Projet, devront aussi être approuvés par écrit par l'AID avant la signature du contrat. Les modifications importantes apportées à ces contrats devront également être approuvées par écrit par l'AID avant leur mise à exécution; et

(d) Les bureaux d'ingénieurs-conseils utilisés par le Bénéficiaire mais non financés par la Subvention, l'étendue de leurs services et les compétences de leur personnel affecté au Projet selon les spécifications de l'AID, les entrepreneurs en bâtiment utilisés par le Bénéficiaire pour ce projet non financés dans le cadre de la Subvention, devront être acceptables à l'AID.

SECTION C.4 Prix raisonnables. Seuls des prix raisonnables seront payés pour les biens et les services financés en partie ou en totalité dans le cadre de la Subvention. Ceux-ci devront être obtenus sur une base équitable et, autant que possible concurrentielle.

SECTION C.5. Notification des fournisseurs éventuels. Pour permettre à toutes les firmes américaines de participer à la fourniture des biens et des services devant être financés dans le cadre de la Subvention, le Bénéficiaire devra fournir à l'AID toutes les informations demandées par l'AID dans les lettres d'exécution du Projet et aux dates spécifiées.

SECTION C.6 Shipping.

(a) Goods which are to be transported to the territory of the Grantee may not be financed under the Grant if transported either: (1) on an ocean vessel or aircraft under the flag of a country which is not included in A.I.D. Geographic Code 935 as in effect at the time of shipment, or (2) on an ocean vessel which A.I.D., by written notice to the Grantee has designated as ineligible; or (3) under an ocean or air charter which has not received prior A.I.D. approval.

(b) Costs of ocean or air trainsportation (of goods or persons) and related delivery services may not be financed under the Grant, if such goods or persons are carried: (1) on an ocean vessel under the flag of a country not, at the time of shipment, identified under the paragraph of the Agreement entitled "Procurement Source: Foreign Exchange Costs," without prior written A.I.D. approval; or (2) on a non-U.S. flag air carrier if a U.S. flag carrier is available (in accordance with criteria which may be contained in Project Implementation Letters) without prior written A.I.D. approval; or (3) on an ocean vessel which A.I.D., by written notice to the Grantee, has designated as ineligible, or (4) under an ocean vessel or air charter which has not received prior A.I.D. approval.

(c) Unless A.I.D. determines that privately owned United States-flag commercial ocean vessels are not available at fair and reasonable rates

SECTION C.6. Expédition

(a) Les biens à transporter au territoire du Bénéficiaire ne peuvent être financés dans le cadre de la Subvention si ils sont transportés: (1) à bord d'un navire ou d'un avion appartenant à un pays non inclus dans le Code géographique No. 935 de l'AID en vigueur lors de l'expédition ; ou à bord d'un avion ne battant pas pavillon américain alors qu'un tel transporteur battant pavillon américain est disponible (en conformité avec les conditions qui peuvent être spécifiées dans les Lettres d'Exécution du Projet) sans l'accord préalable écrit de l'AID ; ou (2) à bord d'un navire que l'AID a déclaré "inacceptable" dans une note écrite adressée au Bénéficiaire ; ou (3) à bord d'un navire ou d'un avion affrété sans l'approbation préalable de l'AID.

(b) Les coûts du transport maritime ou aérien (de biens ou de personnes) et les services de livraison, ne peuvent pas être financés dans le cadre de la Subvention, si ces biens ou personnes sont transportés: (1) à bord d'un navire battant pavillon d'un pays qui, à la date de l'expédition, n'est pas cité au paragraphe de l'accord intitulé "Source d'acquisition: Coûts en devises étrangères", sans l'accord préalable écrit de l'AID; ou (2) à bord d'un navire que l'AID a déclaré "inacceptable" dans une note écrite adressée au Bénéficiaire ; ou (3) à bord d'un navire ou d'un avion affrété sans l'approbation préalable de l'AID.

(c) Sauf si l'AID constate que des navires de commerce privés battant pavillon des Etats-Unis ne sont pas disponibles à des prix équitables et

for such vessels, (1) at least fifty percent (50%) of the gross tonnage of all goods (computed separately for dry bulk carriers, dry cargo liners and tankers) financed by A.I.D. which may be transported on ocean vessels will be transported on privately owned United States-flag commercial vessels, and (2) at least fifty percent (50%) of the gross freight revenue generated by all shipments financed by A.I.D. and transported to the territory of the Grantee on dry cargo liners shall be paid to or for the benefit of privately owned United States-flag commercial vessels. Compliance with the requirements of (1) and (2) of this subsection must be achieved with respect to both any cargo transported from U.S. ports and any cargo transported from non-U.S. ports, computed separately.

SECTION C.7. Insurance

(a) Marine insurance on goods financed by A.I.D. which are to be transported to the territory of the Grantee may be financed as a Foreign Exchange Cost under this Agreement provided (1) such insurance is placed at the lowest available competitive rate, and (2) claims thereunder are payable in the currency in which such goods were financed or in any freely convertible currency. If the Grantee (or government of Grantee), by statute, decree, rule, regulation, or practice discriminates with respect to A.I.D.-financed procurement against any marine insurance company authorized to do business in any State of the United States, then all goods shipped to the

raisonnables: (1) au moins cinquante pourcent (50 %) du tonnage brut de tous les biens (calculés séparément pour les transporteurs en vrac, les navires de ligne équipés pour cargaisons sèches et les pétroliers) financés par l'AID et transportables par voie maritime, seront transportés à bord de navires de commerce privés battant pavillon des Etats-Unis ; et (2) au moins cinquant pourcent (50 %) du revenu de frêt brut pour toutes les expéditions financées par l'AID et transportées jusqu'au pays du Bénéficiaire à bord de navires de ligne équipés pour cargaisons sèches, devront être payés pour ou au profit de navires de commerce privés battant pavillon des Etat-Unis. Les conditions (1) et (2) contenues dans ce paragraphe doivent être observées pour toutes les cargaisons transportées à partir de ports américains aussi bien que de ports non américains, calculées séparément.

SECTION C.7. Assurance

(a) L'assurance maritime contractée sur les biens financés par l'AID et devant être transportés au territoire du Bénéficiaire peut être financée en tant que coûts en devises étrangères dans le cadre de cet Accord à condition que: (1) cette assurance soit souscrite au taux concurrentiel le plus faible ; et (2) que les réclamations soient payables dans la monnaie utilisée pour le financement de ces biens ou en toute autre devise librement convertible. En ce qui concerne les achats financés par l'AID, si le Bénéficiaire (ou son Gouvernement) adopte par statut, décret, loi ou règlement, une attitude discriminatoire contre les compagnies d'assurances maritimes autorisées à exercer leur activité dans n'importe quel état des Etats-Unis d'Amérique,

Article D: Termination; Remedies.

SECTION D.1. Termination. Either Party may terminate this Agreement by giving the other Party 30 days written notice. Termination of this Agreement will terminate any obligations of the Parties to provide financial or other resources to the Project pursuant to this Agreement, except for payment which they are committed to make pursuant to noncancellable commitments entered into with third parties prior to the termination of this Agreement. In addition, upon such termination A.I.D. may, at A.I.D.'s expense, direct that title to goods financed under the Grant to be transferred to A.I.D. if the goods are from a source outside Grantee's country, are in a deliverable state and have not been offloaded in ports of entry of Grantee's country.

SECTION D.2. Refunds.

(a) In the case of any disbursement which is not supported by valid documentation in accordance with this Agreement, or which is not made or used in accordance with this Agreement, or which was for goods or services not used in accordance with this Agreement, A.I.D., notwithstanding the availability or excercise of any other remedies under this Agreement, may require the Grantee to refund the amount of such disbursement in U.S. Dollars to A.I.D. within sixty (60) days after receipt of a request therefor.

(b) If the failure of Grantee to comply with any of its obligations under this Agreement has the result that goods or services financed under the Grant are not used effectively in

Article D: Résiliation et mesures correctives

SECTION D.1 Résiliation. Chaque Partie peut résilier l'Accord en envoyant à l'autre Partie un préavis de trente (30) jours. La résiliation du présent Accord mettra fin aux obligations des Parties de fournir des ressources financières ou autres au Projet conformément aux engagements non résiliables passés avec des Parties tiers avant la résiliation de l'Accord. En outre, lors de la résiliation, l'AID peut, à ses frais, demander que le titre de propriété relatif aux biens financés par la Subvention soit transféré à l'AID si ces biens proviennent d'une source située en dehors du pays du Bénéficiaire, qu'ils soient dans un état livrable et n'aient pas été déchargés dans les ports d'entrée du pays du Bénéficiaire.

SECTION D.2 Remboursements

(a) En cas de déboursement non accompagné de documents valides conformes au présent Accord ou non effectué ou utilisé conformément au présent Accord, ou destiné pour des biens ou services non utilisés conformément au présent Accord, et nonobstant l'existence ou l'application de toutes mesures correctives prévues par le présent Accord, l'AID peut demander au Bénéficiaire de rembourser à l'AID le montant d'un tel déboursement en dollars des Etats-Unis dans les soixantes (60) jours qui suivent la réception d'une telle demande.

(b) Si la non exécution par le Bénéficiaire d'une de ces obligations au titre du présent Accord a pour résultat que les biens ou services financés au titre de la Subvention ne sont pas

SECTION D.3. Nonwaiver of Remedies. No delay in exercising any right or remedy accruing to a Party in connection with its financing under this Agreement will be construed as a waiver of such right or remedy.

SECTION D.4. Assignment. The Grantee agrees, upon request, to execute an assignment to A.I.D. of any cause of action which may accrue to the Grantee in connection with or arising out of the contractual performance or breach of performance by a party to a direct U.S. Dollar contract with A.I.D. financed in whole or in part out of funds granted by A.I.D. under this Agreement.

SECTION D.3. Non renonciation aux mesures correctives. Tout retard dans l'exercice d'un droit ou d'une mesure corrective revenant à l'une des parties en rapport avec le financement qu'elle a apporté dans le cadre du présent Accord ne pourra être interprété comme une renonciation à un tel droit ou à une telle mesure corrective.

SECTION D.4. Affectation. Le Bénéficiaire accepte, si on le lui demande, d'exécuter une affectation à l'AID de toute cause d'action qui peut échoir au Bénéficiaire pour ce qui est de l'accomplissement contractuel ou d'une rupture d'accomplissement par une Partie à un contrat direct en dollars des Etats-Unis avec l'AID financé en totalité ou en partie sur des fonds accordés par l'AID au titre du présent Accord.